

BULLETIN DE LIAISON DES ANCIENS DE L'ATHÉNÉE

Sommaire

Editorial	page 1
A propos d'une construction	page 5
Nouvelles de l'AAA	page 25
Activités sportives	page 29
Examen de fin d'études 1989	page 31

L **Le spécialiste du livre** **à Luxembourg** **LIBRAIRIE** **BOURBON**

11, rue du Fort Bourbon
Luxembourg-Gare
Téléphone 49 22 06 et 49 22 07

Librairie universelle

Dans un cadre accueillant, vous pourrez choisir à loisir les livres qui vous intéressent.

Qu'il s'agisse de: sciences, technique, scolaire, sciences humaines, sports, jeunesse, voyages, histoire, romans, religion, théologie, philosophie, psychologie, politique, droit, économie, arts, musique, Luxemburgensia, livres de poche, livres pour enfants, hobby, bandes dessinées etc., etc.

Depuis peu, **un rayon de disques et musi-cassettes** vous offre les meilleurs enregistrements en musique classique et moderne.

Un personnel qualifié est à votre service pour vous aider dans votre choix et exécuter votre commande promptement.

Notre devise: conseiller et satisfaire.

Editorial

Les bâtisseurs

Les bâtisseurs d'Empires se sont servi de leurs idées et de leurs truelles pour construire leur oeuvre. Nos livres d'histoire parlent d'eux encore après des siècles, leurs noms y sont en évidence. Mais ne sommes-nous pas tous quelque peu des < bâtisseurs > ?

Au départ, il y a toujours une idée, mais surtout un besoin, une soif de quelque chose. Chez les Jésuites-bâtisseurs, lors de la construction du premier complexe scolaire, une soif de connaître, une volonté de servir, une joie de communiquer leurs connaissances étaient à l'origine d'une phase décisive dans l'évolution de la société qui était luxembourgeoise, sous domination étrangère.

Au fond, il faut dire qu'ils ont vu grand pour l'époque, et pourtant plus tard, au bâtiment d'origine, ils ont ajouté une aile. Et d'aménagement en changement, tout alla bien jusqu'aux années trente.

Après la Grande Crise de 1929, la situation sociale évolua rapidement. Le niveau de vie de la population allait permettre une affluence grandissante d'étudiants à l'Athénée, école réputée et prestigieuse s'il en était.

Le profil social était en train de changer.

Antérieurement la population estudiantine se recrutait en majorité parmi les enfants issus des classes aisées, auxquels se joignaient des boursiers, souvent envoyés par des ecclésiastiques. A partir des années trente, les Classes Moyennes en pleine expansion "en voulaient". Petits employés, artisans, ouvriers spécialisés pouvaient "se payer" au prix de quelques sacrifices, bien sûr, les études de leurs enfants. A partir de ce moment, c'était l'instituteur qui sélectionnait les élèves et se targuait d'envoyer une cuvée riche et bien préparée à l'examen d'admission.

C'est ainsi qu'en septembre 1937, nous étions quelque 275 nouveaux (devenus entretemps des Anciens) qui arrivions dans la grande cour. Le châtaignier était majestueux, le pavé inégal et Monsieur *DIEDERICH* nous scrutait du regard. Nous étions de la génération de ses fils. Nous courions, le coeur battant, lire les listes affichées sur les portes de l'aile située à droite en entrant par le grand porche. Sur la deuxième, je trouvais mon nom en trente troisième position. J'appartenais avec cinquante-quatre autres à un tas absolument hétéroclite de jeunes, bien de cette époque, et qui allaient, quelques années plus tard, devenir la "Jeunesse Sacrifiée".

Je ne connaissais personne. Il y en avait une douzaine qui se pré-nommaient Roger, une huitaine René, noms de l'époque. Il y avait encore des Jean, des Joseph. Nous étions un ensemble grouillant de 55 têtes, puis de 54, car notre condisciple *HUBER* de Steinsel devait mourir au cours du premier trimestre.

Notre identité allait se former d'une façon tout à fait spéciale. *DITO* nous enseignait l'éducation physique. Un jour, au lieu de nous interpellé comme d'habitude par "Männercher", il nous apostropha de sa façon claire et abrupte d'ancien militaire: "Je suis devant la porte, j'entenda du chahut. Qui ça peut-il bien être? Natürlich die freche Septima B". Ainsi nous avons conquis notre identité, notre esprit de corps, notre définition: *die freche Septima B*.

Comment éduquer, intéresser plus de cinquante jeunes de 12 et 13 ans? On nous faisait bosser sérieusement tout en affirmant que les classes étaient surchargées. C'était une lapalissade! Au bout d'un certain temps, notre régent, Monsieur LAMESCH, mais aussi Messieurs GILLEN, LUDOVICY, BISDORF, KOEMPTGEN arrivaient à coller nos noms sur nos frimousses. Nicolas HEIN, une heure par semaine, nous dispensait son cours de géographie: évidemment nos noms ne lui disaient rien. Nous allions le revoir sept ans plus tard: FAUST le passionnait, nos noms lui devinrent familiers.

Si aujourd'hui les journaux crient au scandale en découvrant des classes de 25 à 27 élèves, l'idée de la surpopulation de l'Athénée et de ses septièmes à l'époque a dû franchir des murs et parvenir, quelques portes plus loin, au Palais du Gouvernement.

Un matin la porte de la "Septima B" s'ouvrit. Monsieur WAGNER, le directeur, qu'on appelait "SING", entra chapeau à la main: c'était plutôt rare. Il se fit précéder d'un Monsieur assez grand, mince, élégant, les cheveux poivre et sel bien peignés, les lunettes d'écaille bien assorties. Il nous fut présenté comme Monsieur BLUM, Ministre des Bâtiments Publics. LUDO, très gêné, en perdit la parole et rougit jusqu'à la racine de ses cheveux.

Nous restions tous debout. Monsieur BLUM nous dévisagea avec gentillesse, nous adressa un petit sourire, ensuite se tournant vers le Directeur, puis vers LUDO, dans un soupir, affirma que nous étions trop nombreux. Tout le monde, bien évidemment, attendait cette constatation, et après cette phrase historique, je m'en souviens encore après plus de cinquante ans, il s'en fut.

C'est à partir de ce moment essentiellement qu'on allait parler de l'agrandissement de l'Athénée ou même du "Nouvel Athénée". Souvenons-nous qu'en 1937, la nouvelle nef de la Cathédrale se terminait peu à peu.

En 1937 les vaches broutaient l'herbe paisiblement dans les prairies de Merl et produisaient leur lait là où actuellement on le transforme pour le vendre.

Des projets farfelus passaient de bouche à oreille. Est-ce qu'on en parlait dans les journaux? C'est probable, je ne m'en souviens pas.

Certains voyaient l'aile longeant la rue de l'Athénée agrandie, modernisée: une goutte d'eau...!

Deux ou trois projets étaient en discussion. Un bâtiment flambant neuf devait s'élever route d'Esch, à l'endroit exact où se termine actuellement le prestigieux bâtiment de la BIL.

Depuis longtemps on avait envisagé la réalisation d'un pont reliant la route d'Esch au boulevard de la Pétrusse à la hauteur du "Streckeisen".

Des rumeurs déplaçaient le Nouvel Athénée dans le parc du Convict, à l'endroit où s'achève la construction d'un Centre pour personnes âgées.

Ces deux projets avaient bien sûr ma faveur. Ils m'auraient permis d'économiser quelques coups de pédale pour me rendre en classe ou pour retourner chez moi.

Le site qui incontestablement avait le vent en poupe en vue de la construction du Nouvel Athénée était le parc de la Fondation Pescatore.

Les esprits du système voyaient un ensemble d'écoles: l'Ecole Industrielle, le Lycée de Jeunes Filles, l'Athénée. Des esprits chagrins s'inquiétaient de la proximité des deux écoles. Jeunes filles et garçons allaient se croiser déjà avant d'arriver au "Groussgaaseck"!

Étaient-ce seulement des rumeurs, déjà des projets? Je n'en sais rien. A d'autres d'en parler.

Mais les Allemands arrivèrent, avec eux la guerre, la fin provisoire du projet pour longtemps. Et si Christophe Colomb était italien et navigateur, le chef allemand, lui, allait actualiser l'Oeuf de Colomb.

Sa solution s'avéra simple. A l'Ecole Industrielle, il y avait moins d'élèves. Il suffisait d'occuper la place libre. Plusieurs classes furent donc envoyées au Limpertsberg. Il fallait y penser! Pour satisfaire leur esprit de système, les Allemands concentraient toutes les sections gréco-latines du pays à l'Athénée. Enfin, ce fut la "Gleichschaltung". Le système d'enseignement allemand nous fut imposé.

L'après-guerre était l'époque de la reconstruction et du pansement des plaies matérielles et morales. L'affluence des élèves au secondaire allait croissant. Nous allions vivre les "Golden Sixties". Notre mode de vie changeait: motorisation, grands projets. Dans les vertes prairies de Merl poussaient les écoles de la fin du vingtième siècle. Athénée, Lycée Michel-Rodange, Ecole de Commerce et de Gestion, Conservatoire de Musique...

La surface bâtie du nouvel Athénée est incomparablement plus vaste que celle de l'ancien. On pensait que "les bâtisseurs" avaient vu grand. Mais de nouveau, l'école semble trop exigüe: des exigences nouvelles voient le jour (bibliothèque, salle de références), des disciplines nouvelles, des moyens d'enseignement modernes s'imposent, demandent leur place au soleil et à l'école.

Une conclusion hante notre esprit: le maçon a posé sa truelle, l'enseignement évolue, progresse annonce des exigences qu'il veut voir réalisées au plus vite. Alors il faut reprendre la truelle et continuer à transformer et à bâtir.

Le directeur *WAGNER* promenait le Ministre *BLUM*, lui susurrant à l'oreille sa demande d'élargir le bâtiment. L'équipe qui l'entourait était plutôt embryonnaire: Monsieur *MEYERS* comme secrétaire - aujourd'hui on dirait adjoint - *JANG* comme concierge et deux ou trois garçons de salle, dont le sympathique "*SCHMITTCHEN*".

L'actuel directeur se voit confronté chaque jour à des propositions, à des suggestions, à des exigences plus ou moins fondées, plus ou moins intéressantes. L'administration devient envahissante, le nombre des élèves atteint un maximum à ne pas dépasser, mais aussi celui des professeurs, du personnel d'encadrement. L'infrastructure est compliquée.

Professeurs et élèves veulent mieux faire, mais aussi voir facilitée leur tâche. N'est-ce pas la quadrature du cercle? Les universités envahies par le nombre mettent la barre toujours plus haut. Les employeurs ont besoin d'un personnel compétent et appliqué.

Spontanément des associations se sont créées pour canaliser un tantinet les idées, les vœux, les nécessités: le comité des Professeurs, les Parents d'Elèves et, last but not least, l'Association des Anciens de l'Athénée. Tous, un peu en ordre dispersé, font ce qu'ils peuvent pour être l'interprète de leur groupe auprès de la direction.

Ils ont décidé de se rencontrer au sein des "*Amis de l'Athénée*".

Espérons que ce sera dans l'esprit des anciens bâtisseurs, en vue d'aider avec gentillesse et dévouement à la construction en continu du Nouvel Athénée.

Notre sollicitude majeure appartient, faut-il le souligner, aux élèves, les responsables de demain.

Veillons à ne pas former des êtres à la critique vive, les sourcils toujours froncés, hautains, cassants, au jugement sévère, mais stérile, autosuffisants et égocentriques. Evitons d'en faire des administrateurs au coeur glacé, à la paresse enrugueuse, autoritaires et sans idées.

Que les futures générations soient joyeuses et optimistes, pragmatiques et efficaces, assoiffées de communiquer et de servir.

Chacun agira dans un petit domaine, dans son petit coin à lui. Pensons un peu au brave facteur CHEVAL. Souhaitons que cet Athénée soit une pépinière de bâtisseurs.

J.M.



Journée des Anciens 1989

Il y a 50 ans

Les tribulations d'une construction...

Le 1^{er} mars 1939, le Gouvernement fait parvenir au Conseil d'Etat un projet de loi l'autorisant à émettre un emprunt de 115 millions de F pour l'exécution de travaux extraordinaires. Le texte suivant figure dans l'exposé des motifs:

1' Athénée de Luxembourg

L'urgence de cette construction constitue un fait notoire. La situation actuelle, au point de vue hygiène, sécurité, pédagogie, est intenable. Une solution satisfaisante dont nous demandons la ratification a été trouvée, après de longues hésitations et tergiversations, en ce qui concerne l'emplacement. Le résultat du concours ouvert entre architectes sera publié au commencement du mois de mars 1939.

La dépense de l'Etat est évaluée à 14 millions.

L'article 2 du projet de loi prévoit une somme de 14 millions de F affectée à la construction de l'Athénée ainsi qu'à l'acquisition du terrain à bâtir.

Art.3- La convention conclue entre le Gouvernement et la Ville de Luxembourg respt. la Fondation Pescatore concernant la construction de l'Athénée telle qu'elle se dégage des contrats signés ensemble avec la délibération du Conseil municipal de la Ville de Luxembourg y relative, est approuvée.

L'article 5 amende le budget de 1939 en cours dans le sens qu'il y ajoute une somme de 1 million de F pour faire démarrer les travaux de construction de l'Athénée encore en 1939.

L'avis du Conseil d'Etat du 23 juin 1939 insiste sur le financement incertain des constructions et met en évidence le manque de plans et de devis détaillés dans la majorité des projets. De plus, il signale que, conformément à l'article 99 de la Constitution, chacune des constructions devra faire l'objet d'une loi spéciale.

Suite à cet avis, la section centrale de la Chambre des Députés a établi en date du 25 juillet 1939 deux listes de projets, la première contenant les travaux dont la nécessité et l'urgence ne sauraient être méconnues. Ainsi l'emprunt initial de 115 millions de F sera ramené à 41,5 millions seulement. Le nouvel Athénée figure toujours en premier lieu, y compris l'acquisition du terrain à bâtir.

L'article 3 réserve 14 millions pour l'Athénée.

L'article 6 prévoit cette fois-ci une ajoute de 6 millions au budget en cours réservée à l'Athénée pour travaux à exécuter encore en 1939.

Quant à l'objection qu'il faudra prévoir une loi spéciale, la commission est d'avis que la présente loi en fait fonction, vu qu'elle spécifie exactement les constructions à entreprendre.

Ce projet est discuté à la Chambre des Députés le 26 juillet, mais est retourné au Conseil d'Etat pour cause d'amendement. Il s'agit de la modification de l'ancien art. 3-, maintenant art. 4-: *La convention convenue entre le Gouvernement et la Ville de Luxembourg resp. la Fondation Pescatore est approuvée.*

Tous les autres articles du projet de loi sont votés un par un et cela unanimement.

Le lendemain, 27 juillet, le Conseil d'Etat se déclare satisfait des conclusions que la Chambre a tirées des remarques émises dans son avis et se prononce positivement sur cette nouvelle proposition à l'exclusion de l'article 4, à propos duquel on lit:

L'article 4 mentionne une convention entre l'Etat et la Ville de Luxembourg. D'après les renseignements fournis au Conseil, la convention n'existe qu'à l'état de projet qu'au surplus le Conseil n'est pas en mesure d'apprécier. Dans ces conditions, l'art.4 doit disparaître du projet actuel.

Suite à ce retrait, devra aussi disparaître l'allocation de 6 millions de F pour le Gymnase de Luxembourg prévue à l'article 6.

Ainsi, selon l'avis du Conseil d'Etat, la construction du nouvel Athénée devra être reportée; la place à bâtir n'est pas encore achetée. (*)

Malgré cette position très nette, la Chambre, dans sa séance de l'après-midi du 27 juillet 1939, se déclare d'accord, par un nouveau vote unanime, avec le projet de loi, ne tenant pas compte des réserves formulées par le Conseil d'Etat. En plus, elle le dispense du second vote constitutionnel. La loi, datée du 2 août, est publiée le 7 août 1939 au Mémorial.

Dans la suite, nous allons cerner de plus près deux points importants: les plans ainsi que le devis (=financement).

Les PLANS

Comme nous venons de le relever, la veille du vote (le 26 juillet 1939), la Chambre avait débattu le projet de loi concernant les grandes constructions. D'emblée, le rapporteur HENTGEN insiste sur le fait que *<ni les plans ni les devis ne sont entièrement prêts et l'argent n'est pas à notre disposition absolue.>*

Pour le nouvel Athénée en particulier, les plans sont prêts dans les grandes lignes.

Déjà en 1937, le Gouvernement avait lancé un concours public. On avait pu lire l'appel aux soumissions publiques dans les journaux de l'époque en date du 24 septembre 1937.

(*) Il est donc curieux de lire dans l'avis du Conseil d'Etat du 1^{er} mars 1957 relatif à la construction du nouvel Athénée : *<sur un terrain acquis en 1938>* !

Concours entre Architectes.

Le Gouvernement grand-ducal ouvre un concours d'idées entre Architectes de nationalité luxembourgeoise en vue d'obtenir des esquisses pour la construction d'un nouvel Athénée à Luxembourg.

Délat : 1^{er} février 1938.

Les architectes voulant participer au concours sont priés de s'adresser au bureau central de l'Administration des Travaux Publics, 7, boulevard du Viaduc à Luxembourg, où le programme et le plan de l'emplacement leur seront remis. 3847

Mais déjà le 10 novembre de cette année, le communiqué suivant est publié dans les quotidiens:

*Concours
pour la construction d'un
nouvel athénée à Luxembourg*
Le Ministère de l'instruction publique informe les participants du concours pour la construction d'un nouvel athénée, que le concours est tenu en suspens jusqu'à décision ultérieure.

Des éléments nouveaux semblent donc s'être présentés!

Le 18 janvier 1939, le communiqué suivant est publié dans la presse:

*Construction d'un Athénée
au parc de la Fondation Pescatore*
Les participants du concours pour la construction d'un athénée dans le parc de la fondation Pescatore sont informés que le délai de clôture a été prolongé jusqu'au 28 février 1939.

L'administration des bâtiments de l'Etat.

Les spécifications sur la surface à bâtir, l'étendue des salles de classe, le nombre de salles pour laboratoires, salle de gymnastique, etc. ainsi que le coût approximatif étaient donnés.

52 candidats avaient présenté leur projet. Les plans et toute la documentation furent exposés pendant des semaines dans un bâtiment public de la Ville de Luxembourg. Un jury international fut désigné comprenant M. SALVISBERG, professeur à l'Université de Zurich, MM. ENGLER, FLESCH et JENTGEN, tous membres de la société des architectes, M. PETIT, architecte de la Ville, M. SIMMER, conseiller du Gouvernement, M. WAGNER, directeur de l'Athénée, M. WEISS, ancien architecte de l'Etat, et M. WIGREUX, (architecte de l'Etat) comme président.

Le 9 mars 1939 eut lieu la décision des experts concernant l'attribution des prix aux concurrents. Le choix se fit en plusieurs étapes et par éliminations successives. D'abord 5 projets furent exclus, ensuite 15. Les critères se faisaient de plus en plus exigeants, outre l'intégration dans le site, la conception pédagogique, il était tenu compte des besoins

d'espaces libres. Furent encore écartés 16 projets qui ne répondaient pas à ces exigences. Finalement le verdict tomba: vu la qualité des projets présentés et dans l'impossibilité de départager les premiers, il fut attribué ex aequo et unanimement deux deuxième prix aux projets

38/ "Lion Rouge" par l'architecte Hubert Schumacher, et

44/ Athénée 1839-1939 par l'architecte Bernard Marx de Dudelage.

Le 3^e prix fut décerné au projet 5/ Luxembourg Décors par l'architecte Pierre Grach de Luxembourg. (*)

Le Gouvernement donna la préférence aux travaux couronnés par le jury et ces plans furent exposés pendant une semaine dans les couloirs de la Chambre. Il chargea les deux architectes premiers prix du concours, d'élaborer de concert avec l'architecte de l'Etat, sur la base de ce plan général, les plans détaillés à soumettre aux entrepreneurs et aux artisans. La durée de la construction était estimée entre 3 et 4 ans.

Vu que l'un des lauréats était architecte municipal, le Gouvernement crut utile de ne pas le retenir sans quoi les architectes privés seraient lésés, cela surtout à un moment où leur situation était lamentable. *<Pour l'Athénée, noblesse oblige, on retient les architectes les plus qualifiés et les plus méritants>* dit M. BLUM, Ministre des Travaux Publics!

(*) Les plans étaient " si excellents " que, dans les années cinquante, on les reprit bien qu'ils aient été dressés en 1939. Cela engendra évidemment la remarque du Conseil d'Etat d'alors: *<La Commission ne peut se faire à l'idée de voir figurer parmi les documents parlementaires d'un projet concernant un bâtiment public à construire en 1956 une pièce maîtresse datée de 1940. D'après l'exposé des motifs, les plans de la construction constituent en effet une adaptation étroite au projet de l'année 1939 et il y est dit "que dans l'ensemble ce projet continue à garder sa valeur".*

Il est tout de même difficile d'admettre que depuis 1939 les conceptions sur la construction des établissements n'aient presque pas évolué.>

La conception généreuse du bâtiment tel qu'il se présente aujourd'hui (dérivant des principes adoptés en 1939) est explicable, si on lit la dernière phrase de l'exposé des motifs du projet de loi de 1939:

<L'année 1939, année jubilaire, est digne d'être marquée par une série de travaux de grande envergure, démontrant à nouveau et d'une façon tangible, aere perennius, la vitalité de notre pays et sa volonté, plus inébranlable que jamais, de conserver son indépendance et sa liberté.>

D'où aussi la dénomination prévue pour cette nouvelle construction: < ATHENEE du CENTENAIRE >.

(L'année 1989, année jubilaire elle aussi, voit la rénovation de la plaine des sports du Nouvel Athénée! Peut-être sera-t-elle inaugurée dans le cadre des festivités des 25 ans commémorant la NON-inauguration du Nouvel Athénée!)

Devis et financement

Au moment du vote de la loi, les devis ne sont pas encore détaillés, mais permettent de chiffrer les dépenses prévisibles. Le Gouvernement prévoit un crédit de 14 millions. Vu que la Ville de Luxembourg participera pour un tiers aux dépenses, le coût total de la construction s'éleva à 21 millions.

Comme l'article 13 de la loi du 23.7.1848 prévoit que la commune dans laquelle est dispensé un enseignement secondaire doit fournir le bâtiment, il s'ensuit que la Ville devrait faire l'achat du terrain et procéder elle-même à la construction du bâtiment. Mais entretemps, l'habitude est prise que l'Etat construit et subvient aux frais de fonctionnement. Pour des raisons faciles à comprendre, on fait des exceptions depuis longtemps. Il n'est que juste que cette fois aussi on en soit venu à cet arrangement qui ménage les intérêts de tout le monde.

(1) L'Etat versera le montant de 4,5 millions pour le terrain d'une superficie de 3 ha 10 à la Fondation Pescatore. Le terrain deviendra la propriété de l'Etat dans la mesure où il est utilisé pour la construction du nouvel Athénée; la Ville qui participera avec 2 millions au prix d'achat, disposera du reste qui lui reviendra en pleine propriété.

(2) L'Etat et la Ville sont tombés d'accord en ce qui concerne un acte de vente relatif à une partie de l'ancien Athénée. Ainsi les bâtiments avec la cour attenante (c.-à-d. l'aile de l'Athénée affectée à la Bibliothèque Nationale) reviendront à l'Etat à un prix de 2.287.500 F. La partie restante de l'Athénée sera démolie et pourra être aménagée par les soins de la Ville dans le cadre d'un projet d'urbanisation du quartier en accord avec le Gouvernement.

En suivant le Ministre des Travaux Publics *BLUM*, la Chambre a voté, par la loi du 27 juillet 1939, une ajoute au budget de 1939 pour travaux à exécuter encore en 39. Là figurent 6 millions pour l'Athénée. Après l'achat du terrain, restera encore 1,5 million pour commencer les travaux de terrassement et d'infrastructure. En plus, il y a un deuxième crédit "sans distinction d'exercice" de 4 millions. Ces sommes sont englobées dans l'emprunt de 41,5 millions. Par conséquent les travaux réalisables encore en 1939 sont largement couverts.

La construction du nouvel Athénée trouve l'assentiment général, mais il n'en est pas de même du financement. D'après discussions s'engagent à ce sujet à la Chambre. Pour bien les comprendre, il y a intérêt à se remémorer la situation politique de l'époque. Deux ans plus tôt, la "loi musellère" avait été adoptée par les 34 députés de la droite et les libéraux contre 19 et 1 abstention. Le référendum du 6 juin 1937, organisé après la mobilisation du peuple par le parti socialiste et différents autres mouvements, se prononce à 50,7% contre cette loi. Le Gouvernement *BECH* formé par la droite et les libéraux démissionne. Après 5 mois de négociations, *Pierre DUPONG* forme le nouveau Gouvernement de droite avec les socialistes. Les libéraux sont dans l'opposition.

Mais la Ville de Luxembourg est dirigée par le bourgmestre libéral *Diderich* en coalition avec la droite. Deux des anciens membres du Conseil communal sont entrés dans le gouvernement *DUPONG*, à savoir *MARGUE* et *BLUM*.

Ces deux ministres connaissent à fond le dossier de l'Athénée, puisqu'au sein du conseil communal, ils ont participé depuis de longues années aux discussions sur son emplacement. (*)

L'opposition critique la politique financière du Gouvernement: comment et où veut-il placer l'emprunt, en francs luxembourgeois ou en francs belges, à Luxembourg ou à l'étranger? (le Flux vaut 1,25 FB!) Qui assumera les garanties? Est-ce que les Luxembourgeois peuvent encore avoir confiance dans les emprunts luxembourgeois, vu les rumeurs de réduction de taux sur les emprunts antérieurs? Le Gouvernement, bien sûr, est optimiste quant au financement et au démarrage imminent des travaux de terrassement. La loi est votée et les travaux ne demandent qu'à être entamés.

(*) 13 mars 1929 - Le député M. BLUM présente à la Chambre des Députés une <proposition de loi relative à l'urbanisation du quartier dit "de l'Athénée" et à la construction d'un nouveau Gymnase, comprenant les locaux de l'Ecole Normale des Instituteurs et de la Bibliothèque Nationale.

Art. 1^{er}. - Le Gouvernement, en vue de l'urbanisation du quartier dit de "l'Athénée", est autorisé à procéder:

1° à la démolition de l'Athénée et, après arrangement préalable avec la ville de Luxembourg, de l'immeuble actuellement occupé par le séminaire;

2° à l'aliénation à titre onéreux des dites portions de terrain.
Art. 2. - Un crédit non limitatif de six millions de francs, dans lequel sera compris le prix de vente ainsi réalisé, est mis à la disposition du Gouvernement pour la construction d'un nouveau gymnase comprenant l'école normale des instituteurs et la bibliothèque nationale.>

22 juillet 1933 - Le Gouvernement institue une commission chargée d'examiner les locaux de l'Athénée en vue d'un réaménagement et d'un délogement éventuel de la Bibliothèque Nationale. Les membres sont: les architectes Paul WIGREUX, Sosthène WEISS et Nicolas PETIT.

14 décembre 1934 - Le Gouvernement institue une commission chargée d'étudier la question de l'emplacement à choisir pour la construction éventuelle d'un nouveau bâtiment de gymnase. Les membres: Louis SIMMER, conseiller de Gouvernement, Jos WAGNER, directeur de l'Athénée, Paul WIGREUX, architecte de l'Etat, Sosthène WEISS, architecte à Lux. ainsi que les échevins de la Ville de Luxembourg Nic BRAUNSHAUSEN et Nicolas MARGUE. (les deux derniers sont d'ailleurs aussi professeurs à l'Athénée)

22 septembre 1936 - Le 13^e point de l'ordre du jour du Conseil Communal de la Ville de Luxembourg prévoit la discussion sur le choix d'un emplacement pour la nouvelle construction de l'Athénée.

13 octobre 1937 - Le Conseil Communal discute encore du même problème, vu que, suite aux débats de l'année passée, le Gouvernement avait proposé de reporter les décisions en vue de nouveaux projets et propositions. (Ce problème restera encore d'actualité par la suite.)

10 novembre 1937 - La déclaration du nouveau Gouvernement accorde la priorité absolue à la construction du Nouvel Athénée.

Rebondissement

7 novembre 1939 - Le *Luxemburger-Wort* publie sous la rubrique "*Mein Kriegstagebuch*" et sous la signature de -O- : *<Nun tauchen plötzlich wieder Schwierigkeiten auf. Bereits vor einigen Wochen hieß es, zwischen der Stadt und der Stiftung seien Unstimmigkeiten über die Ausführung der allerdings noch nicht aktmäßig getroffenen Vereinbarungen entstanden und die letztere weigere sich sogar, das Terrain noch abzutreten>* -O- ne croit pas entrevoir les vraies raisons de cette nouvelle tournure des événements. Depuis des semaines, on sait qu'il existe des vues divergentes sur l'exécution de la convention, d'ailleurs non encore signée, entre la Ville et la Fondation. Quelles hypothèses peuvent être avancées? Du côté de la Fondation, on sait qu'elle a besoin d'argent, donc elle n'aurait pas intérêt à revenir sur la vente. Du côté de la Ville, on sait que depuis le début de la guerre et surtout depuis que son compte auprès de la CEE a été bloqué, elle connaît des problèmes de liquidités. Donc elle pourrait refuser de participer aux frais et de la construction et de l'entretien du parc. Pourtant, elle n'y aurait aucun intérêt elle non plus, car les dépenses pour soutenir les chômeurs seraient certainement supérieures et sans rendement. Les milieux politiques, eux, ont tout intérêt à réaliser la construction, surtout pour absorber le chômage dans l'artisanat indigène. Du reste, l'auteur se demande si: *<...Vereinbarungen, die von der Kammer und der Regierung gutgeheißen sind, so ohne weiteres einseitig rückgängig gemacht werden können...>* Et il termine par: *<Die ganze Geschichte beginnt nachgerade komisch und unerträglich zu werden.>*

Dans la séance de la Chambre de l'après-midi du même jour, M. *ORIGER* interpelle le Gouvernement sur cette situation. M. *DIDERICH* lui répond, devançant même les responsables du Gouvernement: *<D'après ce que j'ai appris, des difficultés ont surgi au sujet de l'acte d'achat. >* Puis il enchaîne sur le financement. Le Gouvernement est en train de négocier à Bruxelles pour *<remplir les caisses de la commune et de l'Etat.>* C'est ensuite M. *PHILIPPE* (en même temps échevin) qui défend la Ville contre les rumeurs qui veulent qu'elle retarde la construction. Ayant remplacé le bourgmestre *DIDERICH*, malade à ce moment-là, dans les discussions avec la Fondation, donc bien placé pour parler de l'affaire, il avance *<...Je ne sais pas si je me trompe, mais je crois qu'en ce moment la première difficulté est une difficulté qui est faite par la Commission de la Fondation Pescatore elle-même. En effet, pour autant que je suis au courant, la Commission de la Fondation voudrait actuellement greffer sur le projet d'acte tel qu'il avait été envisagé dans le dernier état de la discussion préliminaire, des conditions qui n'ont ni directement ni indirectement quoi que ce soit à voir avec les conditions d'achat envisagées par l'Etat pour 4 millions, et dans lesquelles la ville de Luxembourg devait simplement participer en remboursant à l'Etat une partie de ce prix d'acquisition. Pour autant que je suis renseigné, on voudrait voir introduire dans cet acte des obligations contractuelles à assumer par la ville de Luxembourg. La Fondation voudrait s'assurer contractuellement la participation à l'avenir pour une somme minima aux frais d'exploitation de la Fondation, et deuxièmement la Fondation voudrait voir introduire dans cet acte une stipulation en sa faveur d'après laquelle elle serait autorisée à prendre sur le subside qu'elle veut s'assurer aux frais de la ville de Luxembourg, 10% devant constituer pour l'avenir un fonds de réserve en faveur de l'exploitation de la Fondation. En dehors de ces questions-là, il y en a encore d'autres. Toutes ces conditions n'ont rien à voir avec*

l'acte d'acquisition ...>

Des discussions très vives s'engagent alors. Le Conseil d'Etat avait donc bien raison de souligner l'absence de convention, d'où aussi son refus à la construction. Est cité M. HENTGEN, rapporteur du projet de loi, qui avait déclaré le 27 juillet: *<...Le texte de la convention est fixé. Il est fixé par la correspondance échangée, il est fixé par la voie authentique d'une délibération du Conseil communal de la Ville de Luxembourg. (*) Il est fixé d'une façon authentique par la transmission de ce texte de la part du Gouvernement à la Chambre des députés et personne ne saurait soulever des contestations quant à ce texte qui est donc définitivement fixé. Même si ce texte restait en ce moment à l'état de convention verbale et dont les instruments écrits n'auraient pas été échangés, il est susceptible d'être ratifié par la Chambre>*. Comment a-t-on pu demander la ratification d'une convention non existante à la Chambre? Et ironie du sort, la Chambre l'a admise à l'unanimité et même dispensée du second vote constitutionnel! Comment a-t-on pu approuver une convention non existante par un vote unanime au sein du Conseil communal de la Ville de Luxembourg? De qui se moque-t-on? Dans les dossiers figurait seule une promesse de vente! Le Ministre MARGUE rétorque qu'au moment de signer l'acte, des questions accessoires ont été soulevées par la Fondation, des questions qui ne regardent pas l'Etat, mais qui sont à débattre entre la Ville et la Fondation. Du reste, la Fondation avait écrit dans une lettre au Gouvernement qu'elle était d'accord avec le prix de vente et les conditions proposées. Et M. BLUM, Ministre des Travaux Publics: *<...Aidez-nous plutôt à convaincre la Fondation pour qu'elle exécute ce qu'elle a promis...>* et encore il met en garde contre *<...des voix discordantes qui semblent favoriser plutôt ceux qui n'exécutent pas leur engagement...>* (**) Et un député de dire: *<...c'est du côté de la Fondation que la parole donnée n'a pas été tenue...>* !

Dans le rapport de cette séance du "Luxemburger Wort", on lit: *<...daß die neuen Schwierigkeiten nur auf einige neuen Anträge der Stiftungsverwaltung zurückzuführen sind, die noch mehr u. größere Vorteile herauschlagen möchte...Es ist überhaupt sonderbar, daß an eine Abmachung dieser Art nun plötzlich Ansprüche auf Sondersubsidien und Reservefonds geknüpft werden...>*

Dans le rapport de la "Luxemburger Zeitung" le discours de M. PHILIPPE se lit comme suit: *<...Die Kommission des Pescatorestiftes macht Schwierigkeiten, indem sie den im Aktprojekt vorgesehenen Bedingungen noch andere hinzufügt, Bedingungen, die die Stadt schwer belasten werden und nichts mit dem Kaufakt zu tun haben...>* Le ministre MARGUE est cité: *<Die Bedingungen der Stiftung haben nichts mit dem Verkaufsakt zu tun, die Forderungen, die die Fondation seit langem an die Stadt stell-*

(*) 21 octobre 1938

(**) Il y a lieu de citer par curiosité la lettre envoyée le lendemain du vote de la loi (27 juillet 1939) par le Ministre des Travaux Publics BLUM à son collègue, le Ministre de l'Instruction Publique MARGUE: *...demande de me saisir de toute urgence des conventions et des actes dûment approuvés entre la Ville et l'Etat et les Curateurs de la Fondation Pescatore*

1- acquisition par l'Etat du terrain de la Fondation

2- vente par la Ville à l'Etat de la partie du terrain

3- vente de l'Etat d'un terrain appartenant à la Fondation à la Ville.

Drôle de répartition des compétences au sein du Gouvernement!

te, verknüpft sie jetzt mit dem Terrainverkauf.> Dans son commentaire de l'article "*Kriegstagebuch*", l'auteur de la *Luxemburger Zeitung*, formule: <...*Die neuen Schwierigkeiten könnten sogar diesem oder jenem bequem sein, um einstweilen die andere Schwierigkeit zu verdecken, nämlich die Geldfrage...*> Il préconise que pour résoudre les questions financières, la Belgique ne serait pas bien armée, mais qu'il faudrait plutôt s'adresser aux Etats-Unis!

Et l'auteur de "*Mein Kriegstagebuch*" du *Luxemburger-Wort* commente quelques jours plus tard ce passage du journal concurrent: <...*Man möchte wirklich wissen, wer der "Dieser oder Jener" ist.*> Et il en vient à dire: <...*Bleibt also nur die Stadt Luxemburg, die ein Drittel der Baukosten zu tragen und deshalb ein Interesse daran hätte, der "Dieser und Jener" zu sein, der sich hinter die Terrainschwierigkeiten verschanzt, um der Geldfrage zu entgehen...*> Et ainsi s'expliquent aussi les racontars de la *Luxemburger Zeitung*, <*die wissen kann, was Herr Diderich denkt und besonders, was er will*> et qui insinue que ce sont les Etats-Unis qui décident en fin de compte de la construction du nouvel Athénée!

Voilà quelques reflets sur les polémiques de la presse. En fait, c'est surtout M. *DIDERICH* qui insiste sur l'aspect financier. Ainsi en première page du numéro du 10 novembre de ce journal, les pourparlers et décisions de l'assurance belge sur les crédits accordés au Grand-Duché sont largement commentés.

10 novembre 1939. - Le Conseil Communal de la Ville de Luxembourg siège. Dans son interpellation sur le Nouvel Athénée, M. *SCHAUS*, en se référant au projet de réforme de l'enseignement secondaire proposé par le Ministre *MARGUE*, (*) pose la question de l'opportunité de la nouvelle construction telle qu'elle est projetée. Prévu pour 1200 élèves selon les structures actuelles, la capacité du bâtiment, après l'adoption du nouveau programme, pourrait être reconduite à un nombre d'élèves beaucoup plus restreint. Aussi pourrait-on recourir à plusieurs bâtiments plus petits éparpillés dans la ville; on pourrait éventuellement loger plusieurs classes dans l'étage supérieur de l'Ecole Industrielle, les diverses sociétés scientifiques pourraient être relogées ailleurs.

Cette démarche d'un membre de la majorité est très intéressante, puisqu'elle vise à décharger la Ville de Luxembourg des engagements pris concernant la construction du Nouvel Athénée!

M. *RAZEN*, délégué de la Ville dans la Commission des Curateurs de la Fondation pendant 8 ans, exprime son appréhension de voir vendre tour à tour les parties du parc par la Fondation pour subvenir à ses obligations. (Si les pourparlers n'aboutissent pas un compromis honnête.)

La Fondation connaît en effet des problèmes de financement et cela depuis quelques années déjà. Les subventions allouées par l'Etat et la Ville suffisent tout juste à garantir son fonctionnement, car les moyens propres ont été fortement réduites à cause de la dévalorisation et des diminutions des recettes obtenues par les placements des fonds. D'ailleurs, différents travaux de réfection et de modernisation s'imposent. Mais la Fondation ne dispose plus de liquidités. Voilà pourquoi, dans sa

(*) Le projet prévoyait un cycle d'enseignement général et commun jusqu'en 5^e, les spécialisations ne seraient offertes qu'à partir de la 4^e. Ainsi les autres lycées du pays pourraient garder les élèves plus longtemps.

séance du 14 juillet 1938, la Commission des Curateurs de la Fondation avait arrêté: Suite à la lettre du 6 juillet 1938, dans laquelle le Gouvernement s'est déclaré d'accord de porter le prix d'achat de 4 millions à 4,5 millions, la Commission est prête à céder le terrain sous réserve de voir adopter par la Ville de Luxembourg et le Gouvernement les clauses et conditions suivantes:

1- L'Etat érige à ses frais une clôture identique à celle qui existe actuellement autour du parc restant à la Fondation.

2- L'Etat maintient un chemin de promenade public le long de la Côte d'Eich et le Boulevard Eyschen; il n'érigera aucune construction à moins de 25 mètres le long de ce chemin.

3- Aucune construction ne sera érigée à moins de 20 mètres des autres côtés.

4- Le chemin de promenade à créer entre la partie cédée et le point Bellevue, devra être situé au moins 2,5 mètres en contrebas du niveau du parc.

5- Le jardinier de la Ville prendra soin du parc restant à la Fondation.

6- Les autorités supérieures sont d'accord à voir interprété l'art. 13 des statuts de façon à ce que le prélèvement d'au moins 10% sur les revenus bruts, à titre de réserve, sera fait, même en cas de déficit.

7- Pour autant que de besoin, il est stipulé:

a) que les dépenses budgétaires comprennent également les travaux de grosses réparations;

b) que le budget des recettes renseignera comme revenus des immeubles de rapport uniquement les revenus nets établis après déduction des dépenses d'entretien et de grosses réparations et d'un amortissement raisonnable.

20 septembre 1938 - Au cours de cette séance, la Commission prend note de l'échange de vues de son président BRUCHER et des Curateurs LAVAL et WURTH avec les représentants du Gouvernement DUPONG et MARGUE au sujet du risque, en raison de la situation internationale, que peut courir le prix de vente exprimé en francs luxembourgeois. La Commission ajoute alors les clauses suivantes à sa proposition du 14 juillet 1938:

- le prix est fixé en FLUX en valeur-or actuelle

- l'achat devra être ratifié au plus tard le 1^{er} janvier 1939

- la Commission exprime son désir de prendre connaissance du plan d'ensemble des bâtiments de l'Athénée et du Musée Pescatore.

23 juin 1939 - Dans cette réunion, donc 6 mois après la date limite proposée, le Curatoire de la Fondation se montre étonné que les conditions n'aient pas été mentionnées dans le projet de l'acte de vente du 10 juin 1939 dressé par l'Administration des Domaines. Il fait part aux parties intéressées de son étonnement dans une missive du 26 juin 1939 dans laquelle il déclare unanimement refuser de signer l'acte de vente sous cette forme. Les responsables politiques auraient donc bien pu être au courant de l'évolution lors du vote du 27 juillet.

C'est cette lettre du 26 juin qui renseigne le Conseil Echevinal de la Ville sur les dernières évolutions dans les tractations de vente. [En effet, la convention (sans les clauses annexes) avait été ratifiée par la Ville le 21 octobre 1938.] Le Conseil, craignant un déséquilibre du budget communal, adresse, en date du 4 août 1939, une lettre à la Fondation reprenant les positions prises dans ses différentes séances, à savoir celles des 14 juillet et 20 septembre 1938, et 23 juin 1939:

- *quant à la proposition du 14 juillet 1938 de la Fondation:*
 - ad 1 et 2 : points concernant l'Etat*
 - ad 3 : condition admise*
 - ad 4 : suppression*
 - ad 5,6,7 : la Ville estime ne pas y avoir à intervenir,*
car elle n'a pas d'obligations vis-à-vis de la Fondation
- quant à la proposition du 20 septembre 1938 de la Fondation:*
ces points concernent l'Etat, qui d'ailleurs a pris
position dans une lettre du 22 septembre 1938.

10 novembre 1939 - Au cours de cette séance, suite à l'interpellation de M. *SCHAUS*, le bourgmestre *DIDERICH* défend la position de la Ville, qui ne peut donner carte blanche à la Fondation quant à une gestion financière autonome et sans contrôle, tandis que la Ville devrait subvenir à tout déficit éventuel. Le bourgmestre insiste sur le fait que l'achat du terrain est exclusivement une affaire entre l'Etat et la Fondation. D'ailleurs, la Ville n'a pas participé aux délibérations sur la vente. La Ville contribue seulement au prix d'achat en versant à l'Etat la somme de 2 millions; ceci est réglé par la deuxième convention passée entre l'Etat et la Ville. Une troisième convention entre l'Etat et la Ville fixe le rachat d'une partie de l'ancien Athénée au prix de 2.287.500 F. En somme, tout compte fait, la Ville se verra créditer de 287.500 F dans toutes ces opérations. Elle aura par conséquent tout intérêt à ce que les parties trouvent un accord!

Drôle d'arithmétique! Du prix de la construction de 21 millions, 1/3 incombe à la Ville. Par la lettre du 28 juillet 1938 au Ministre *MARGUE*, le collègue échevinal se déclarait d'accord de participer dans cette proportion aux frais de construction, y compris la place à bâtir. Bien sûr, si l'on ne considère qu'exclusivement le prix d'achat de la place à bâtir, l'arithmétique est valable.

Une question reste cependant ouverte: est-ce que la Fondation aurait posé à la Ville ces mêmes conditions de subsides et de contributions à son budget, si la vente du terrain n'avait pas été envisagée? Car la Fondation n'aurait jamais eu l'autorisation de vendre une partie de terrain s'il n'était classé d'utilité publique. D'ailleurs la Fondation avait pris l'initiative et proposé la vente d'une partie du parc! En somme, on pourrait donc parler de chantage à l'égard de la Ville! L'un des conseillers se laisse même aller jusqu'à dire: *< Cette nouvelle prétention du Collège des curateurs constitue une monstruosité et l'on ne peut exiger de la Ville qu'elle l'avale.>*

Et pourtant la situation n'est pas si simple. La Ville accorde depuis 1922 un subside annuel à la Fondation. (Dont le montant s'élève actuellement à 200.000 F) L'Etat, du reste, l'a imitée par la suite. La Fondation, en revanche, accueille des personnes qui, d'après ses statuts, n'auraient pas été autorisées à y résider. Car inutile de laisser les deux tiers des chambres vides, la Ville aurait de toute façon à sa charge bon nombre de personnes et elle aurait à les loger à ses frais en d'autres lieux. Le Conseil est d'avis que la Commission de la Fondation, qui se compose d' "Ehrenmänner " et avec lesquelles la Ville a collaboré en bonne entente, repensera ses conditions et qu'un accord pourra être trouvé sous peu.

La commission des curateurs se compose d'un président, le représentant du Gouvernement, (M. Jules BRUCHER (*) remplacé en 1939 par M. METZDORF, du bourgmestre de la Ville, respectivement de son représentant, (en l'occurrence M. GOEBEL) et des membres de la famille du fondateur, Auguste DUTREUX, Léon LAVAL, Ferdinand PESCATORE, Charles WURTH et Joseph WURTH.

14 novembre 1939 - On lit sous la rubrique "Stimmen aus der Leserwelt" (Ohne Verantwortlichkeit der Redaktion) dans le Luxemburger Wort le communiqué des membres de la famille Pescatore où ils expliquent leur point de vue suite aux déclarations du 7 novembre à la Chambre et du 10 novembre au Conseil Communal. Ils insistent sur le fait que leurs conditions ont été fixées les 14 juillet respectivement 20 septembre 1938, donc une année avant le vote de la Chambre! Ni l'Etat ni la Ville qui connaissaient parfaitement le dossier, n'ont riposté à ces conditions. Le vote de la Chambre n'a pu sanctionner que le seul texte présent, c.-à-d. le texte contenant les propositions de la Fondation! Par conséquent il s'avère tout à fait naturel que la Fondation ait refusé ou refuse la proposition qui lui a été présentée par les services de l'Etat. Les lettres des 4, 9 et 10 août de la Ville respectivement du Gouvernement font maintenant pression sur la Fondation pour la faire revenir sur ces conditions, des conditions qui n'ont pour but que de sauvegarder et de garantir le fonctionnement de la Fondation.

17 novembre 1939 - La " Luxemburger Zeitung " publie sous sa rubrique Sprechsaal (=Leserbriefe) "Um den Athenäumsneubau " entre autre un appel de la direction de l'Athénée aux parents d'élèves de se mobiliser en faveur de la construction rapide d'un nouveau bâtiment. (*)

Les parents d'élèves envoient à leur tour une circulaire destinée aux régents de classe et qu'ils publient aussi dans les journaux. Différents points sont relevés: il y a 12 salles de classe fréquentées par 50-60 élèves. Il existe 12 toilettes pour 1200 élèves... il fallait donc bien faire la queue! 6 salles de classes sont munies de piliers pour prévenir le danger d'écroulement. L'Aula est séparée par des cloisons en différentes salles de classes. "Durch Türen und Fenster jagt der Wind". L'hiver, les élèves près des fenêtres grelottent, tandis que d'autres, à un demi-mètre des "Kolonnenlewen" sont cuits!...

Le corps professoral s'adresse lui aussi par une communication aux parents, car la situation actuelle est intenable!

16 novembre 1939 - Le député THEVES pose deux questions au Gouvernement:

- 1- Les conditions de vente ont-elles changé depuis le 14 juillet 1938?
- 2- La commission de la Fondation a-t-elle agi de façon correcte et loyale?

23 novembre 1939 - Le Ministre d'Etat DUPONG répond que la Fondation a accepté dans sa séance du 14 juillet 1938 le prix offert par le Gouvernement, mais a ajouté à ce moment-là les conditions supplémentaires. <Cette ajoute n'est parvenue à la connaissance du Gouvernement par un concours de circonstances malencontreuses qu'après le vote de la loi.> D'autre part, <le Conseil des curateurs n'a posé aucun acte contraire à la correction et à la bonne foi.>

(*)A partir de 1938, commissaire du Gouvernement à la Bourse et à la BIL.

(*) Voilà donc la première apparition des parents d'élèves de l'Athénée, bien avant leur constitution officielle en association, le 24 avril 1972.

Dans son commentaire à cette réponse, M. *THEVES* est heureux de constater qu'aucun tort ne peut être imputé aux membres de la commission. Mais il relève un désordre dans l'administration du Gouvernement et des négligences graves.

M. *PHILIPPE* (échevin de la Ville) revient à la charge en déclarant que nonobstant, c'est la Fondation qui avait primitivement offert le terrain pour 4 millions, et qu'elle a plus tard exigé 4,5 millions tout en y ajoutant des conditions supplémentaires.

28 novembre 1939 - Les membres de la Fondation se voient encore obligés de faire paraître un communiqué dans la presse:

1- *Le Gouvernement a présenté une offre de 4 millions dans sa lettre du 14 juin 1938.*

2- *Dans la séance du 24 juin, la Fondation a rejeté cette offre, la jugeant insuffisante.*

3- *Le même jour, les membres DUTREUX, LAVAL et BRUCHER ont discuté avec les ministres DUPONG, BECH et MARGUE du prix de vente.*

4- *Le 6 juin, le Gouvernement proposait 4,5 millions.*

5- *Sous la présidence de M. BRUCHER, délégué du Gouvernement, les conditions ont été fixées dans lesdites séances du 14 juillet et 20 septembre 1938. M. GOEBEL participait en tant que délégué du Conseil Communal de la Ville. Ont signé : A. DUTREUX, L. LAVAL, F. PESCATORE et Ch. WURTH*

La FONDATION PESCATORE

Jean-Pierre PESCATORE, décédé le 9 décembre 1855, a légué dans son testament 500.000 F à la Ville dans le but de créer une fondation. Dès que cette somme, placée à intérêts capitalisables, aurait atteint le million, la construction d'une demeure pour accueillir les descendants âgés de la famille serait à réaliser. La partie non utilisée du capital servirait aux frais de fonctionnement. La commission des curateurs, instituée en 1863, avait, par des placements prudents et productifs, réuni en 1884 un capital de 1.382.298 F. La construction pouvait donc être entamée. Le prix d'achat du terrain s'élevait à 305.098 F, celui de la construction à 1.070.500 F. Malheureusement, à cause des fluctuations financières, les moyens propres ne suffirent plus à partir de 1922, comme déjà relevé.

Nous croyons intéressant de feuilleter dans les comptes rendus des séances des curateurs de la Fondation, pour nous familiariser avec les préoccupations de celle-ci. Pour cela, revenons à 1936.

27 novembre 1936 - Suite à la proposition du Dr. *RAZEN* faite dans la réunion du Conseil Communal du 9 novembre 1936, de faire aménager un ascenseur dans l'immeuble de la Fondation Pescatore, les curateurs discutent dans cette séance les travaux d'entretien et de modernisation qui s'imposent depuis longtemps (le bâtiment a accueilli les premiers pensionnaires en 1892): réfection de la peinture, installation d'un ascenseur et d'un monte-charge, réfection des installations électriques, modernisation de l'équipement sanitaire, ajout de salles de bains, construction d'une chambre mortuaire, etc. Le délégué de la Ville est M. *Nicolas MARGUE*, celui du Gouvernement, M. *Jules BRUCHER*.

26 février 1937 - La Ville donne son accord à ces transformations et attend des projets concrets. (Elle est tenue de surveiller et de financer

les modernisations.) L'architecte M. *Paul FUNK* sera chargé des projets. L'échevin M. *MARGUE* explique que les dépenses pourront être étalées sur plusieurs budgets communaux.

28 mai 1937 - L'aménagement des alentours de la Fondation sont à l'ordre du jour. En particulier, la partie du parc située derrière le bâtiment, est dans un état lamentable. Jadis, le jardinier communal et ses ouvriers l'ont entretenu. Il faudrait intervenir auprès de la commune pour rétablir cette situation; en effet le manque de personnel ne permet plus à la Fondation de s'en occuper.

23 juillet 1937 - Les plans sont retenus et prévoient des investissements pour 900.000 F. Pour marquer sa bonne volonté, la Fondation concourra pour une somme maximale de 200.000 F. La Ville, dans sa réponse du 31 juillet, marque son accord à participer pour 750.000 F à ces frais, mais pose la condition qu' environ 3 ha du parc de la Fondation soient cédés en toute propriété à la Ville pour être rendus accessibles aux promeneurs.

26 novembre 1937 - Dans cette séance, la commission est d'avis que cette condition n'est pas acceptable et se réserve la décision pour la séance prochaine.

21 janvier 1938 - A cette date, elle décide son refus de céder les 3 ha pour la somme de 750.000 F à la Ville, *<cette proposition n'étant pas discutable>*. Elle charge son architecte, M. *Paul FUNK*, d'évaluer ce terrain en y prévoyant un lotissement pour villas et cela pour avoir une base de discussion concernant le prix avec la Ville.

25 mars 1938 - Deux plans de lotissement sont discutés, l'un rapporterait 5.462.000 F, l'autre 4.876.000 F. Les curateurs en informent et le bourgmestre et le ministre concerné.

Entre-temps l'Etat, à la recherche d'un terrain pour construire le nouveau gymnase, propose par sa lettre du 14 juin à la Fondation d'acheter le terrain en question pour 4 millions. Car un lotissement pour la construction de villas par des particuliers ne sera pas autorisé par l'Etat.

24/25 juin 1938 - La commission discute cette offre. Le président (délégué du Gouvernement) trouve cette offre acceptable, mais les membres tombent d'accord pour fixer le prix à au moins 4,5 millions. Le président s'était efforcé d'arriver à cette somme, car les services du Gouvernement avaient proposé seulement la somme de 3,5 millions se référant au prix d'achat payé en 1871 et qui s'élevait alors à 25.000 F-or. Les curateurs ont avancé notamment que les subventions à allouer seraient d'autant plus petites que le prix serait plus élevé; d'ailleurs gérer la Fondation avec des subventions incertaines constituerait un plus grand risque. En plus le Gouvernement demande à la Fondation de permettre l'établissement d'une communication avec le point appelé Belle-Vue. Bien sûr, cette offre du Gouvernement sera subordonnée à l'accord préalable de la Ville de participer aux frais de la construction de l'Athénée.

L'après-midi même a lieu une entrevue avec les ministres *DUPONG*, *BECH*, *MARGUE* et *KRIER*. Le Gouvernement est invité à repenser son offre et à la majorer.

14 juillet 1938 - Le président fait part de ses entretiens avec le Bourgmestre *M. DIDERICH* et le Ministre *MARGUE*: les deux signalent leur accord et s'engagent à recommander les propositions de la commission des curateurs. Dans cette perspective, la réponse du Gouvernement du 6 juillet est examinée. L'Etat propose la somme de 4,5 millions comme prix d'acquisition. A ce moment, les conditions particulières de vente sont arrêtées; (elles contiennent entre autre l'obligation de la Ville d'entretenir le parc et de construire un musée à l'emplacement Belle-Vue) elles sont expédiées le 18 juillet au Gouvernement et au Bourgmestre.

20 septembre 1938 - Les conditions concernant le paiement en francs-or sont précisées, vu la dégradation du climat international et l'insécurité financière dans les milieux boursiers. En plus cette offre de la Fondation ne sera valable que jusqu'à la date du 1^{er} janvier 1939. Cette offre est expédiée au Gouvernement et à la Ville. Cette séance a eu lieu l'après-midi; le matin, les trois curateurs, *MM. BRUCHER, LAVAL et WURTH*, avaient eu une entrevue avec le Ministre *MARGUE* à ce sujet.

21 octobre 1938 - Vu que les pourparlers traînent toujours, la commission reparle du lotissement: 25 à 30 villas pourraient être construites dans cette partie nord du parc.

28 octobre 1938 - Dans cette séance est discutée la réponse du Gouvernement du 22 septembre, qui n'a pas le caractère d'un engagement quelconque, qui accuse seulement bonne réception des dernières propositions de la Fondation, mais qui en même temps fait remarquer qu'il lui sera matériellement impossible de s'engager pour le 1^{er} janvier 1939. La commission insiste dans sa réponse sur le maintien de cette date et sur la ratification des conventions, sinon la promesse de vente serait annulée. Par sa réponse, l'Etat se déclare d'accord avec la date du 1^{er} janvier, de même qu'avec l'évaluation en F-or et le prix de 4,5 millions. Ces trois conditions ont en plus le caractère résolutoire, après la date du 1^{er} janvier 1939, la Fondation est déliée de tout engagement.

23 juin 1939 - La commission rejette le projet de l'acte proposé par l'Administration de l'Enregistrement et refuse de signer cet acte de vente. Comme nous le savons déjà, il n'y est pas question des clauses particulières.

22 septembre 1939 - Le président de la commission, *M. BRUCHER*, démissionne. Son successeur, *M. METZDORF*, préside la séance du 17 novembre 1939.

17 novembre 1939 - Les membres constatent que leur offre de vente n'était aucunement l'objet de discussions avant le vote à la Chambre. Ils protestent vivement contre les déclarations à la tribune de la Chambre et au Conseil Communal. Ils demandent d'être publiquement déchargés de toute injustice et que réparation leur soit faite.

25 novembre 1939 - Les deux lettres au Ministre d'Etat portant sur les conditions de paiement sont toujours sans réponse. Il est rappelé que la Fondation n'a accepté l'offre de 4,5 millions de l'Etat que comme base de discussion. La situation financière de la Fondation s'est encore détériorée, le solde est débiteur et la commission délibère sur la vente de certains titres et en décide la vente.

7 décembre 1939 - Par lettre le bourgmestre *DIDERICH* signale l'accord de la Ville à discuter les exigences de la Fondation en vue d'une solution. La Ville est toujours hésitante, car elle craint de faire les frais d'un engagement hasardeux de la part de la Fondation.

18 décembre 1939 - La dévalorisation ainsi que la perte des capitaux est encore à l'ordre du jour. Les 4,5 millions en perspective seront le dernier capital de la Fondation; selon l'avis du Ministre des Finances *DUPONG*, la prudence conseillera de placer cette somme en or libellé en Flux à l'étranger. En somme, au seuil d'une nouvelle guerre, il semble imprudent de se défaire de valeurs immobilières; celles-ci garderont leur valeur en cas de conflit, tandis que l'argent et les titres ne pourraient que subir des pertes. Donc, si la Fondation se prête déjà à une collaboration avec l'Etat dans la recherche d'une solution à l'emplacement du Nouvel Athénée, il ne faut pas qu'elle soit la partie lésée. Une somme de 500.000 F sera retenue pour effectuer les travaux urgents de modernisation. L'accord avec le Gouvernement est donc chose faite.

Les dépenses ont progressé à un rythme tel que la Fondation ne pourrait plus y subvenir. Elle héberge, entre autre, des patients admis en raison de l'engagement formel pris par l'Administration Communale de la Ville, de prendre ces frais à sa charge. Donc tôt ou tard, l'assistance publique devrait intervenir quand même.

26 janvier 1940 - La commission délibère sur les résultats de la réunion avec le Collège Echevial du 19 janvier. Les parties intéressées sont tombées d'accord sur tous les points litigieux. Par conséquent, les curateurs décident de passer l'acte de vente avec le Gouvernement et la Ville. Le projet de cet acte est retenu dans tous ses détails. Pourtant, les tractations sur le meilleur placement possible des capitaux restent en suspens.

20 février 1940 - La commission prend acte de la lettre du Ministre d'Etat du 20 janvier et des délibérations du Collège Echevinal du 19 février et décide à l'unanimité (les 2 membres *DUTREUX* et *WURTH* sont absents) d'accepter les propositions du Collège Echevinal de la Ville du 19 février qui englobent le prélèvement de 10% sur les revenus propres pour être versés à la réserve servant à la reconstitution du capital de la Fondation ainsi que l'assurance par la Ville et l'Etat de la garantie des frais d'entretien des clients. Toutes les clauses sont ainsi acceptées. En plus la Ville se déclare d'accord de s'occuper de l'entretien du parc et de construire un musée pour abriter les tableaux et oeuvres d'art de la collection Pescatore. (*) Ces objets d'art se trouvent depuis le 10 février 1872 entreposés à l'Hôtel de Ville. Mais pour le moment, ils sont éparpillés dans différents greniers.

Il s'ensuit encore des tiraillements avec le Gouvernement quant au placement de l'argent. Finalement il est décidé de placer 2,5 millions de Flux en lingots-or, (auprès de la Banque Nationale de Belgique), 1 million sera affecté à l'achat d'obligations de l'emprunt de l'Etat Luxembourgeois de 5% de 1932.

(*) C'est seulement en 1949 que les collections ont trouvé leur place fixe dans la *Villa GARGAN (VAUBAN)*.

Le 5 mars 1940 est convenu l'arrêté d'approbation de la délibération du 20 février. L'acte sera signé le vendredi, 29 mars 1940 à 11 h45 à l'Hôtel du Gouvernement sis au Boulevard du Vladuc.

L'accord avec la Ville ne pourra plus être signé: le 10 mai la constellation politique change de manière radicale.

Les envahisseurs ont mis le point final à un épisode tragi-comique par moments. Le rôle des différents acteurs est difficile à cerner, étant souvent dicté par l'opportunisme politique. Les discussions, aussi bien dans la Chambre qu'au Conseil Communal, mettent en évidence le manque de connaissances du dossier par pas mal d'acteurs. [réel ou simulé ? That's the QUESTION!]

Nous tenons à remercier très cordialement M. *Dominique LIEB*, directeur administratif de la Fondation Pescatore, de même que M. *Fernand G. EMMEL*, archiviste à l'Administration Communale de Luxembourg, pour leur aimable assistance dans la recherche concernant

- des comptes rendus des séances de la Commission des Curateurs de la Fondation Pescatore
- l'Analytischer Bericht über die Stadtratssitzungen.

Gilbert Maurer



Un quart de siècle après leur examen de fin d'études secondaires quarante élèves de la promotion 1964 de l'Athénée de Luxembourg se sont retrouvés au Pullman Hotel pour fêter cet événement mémorable. Il s'agit en effet de la première promotion du Nouvel Athénée, l'Ancien ayant été enterré solennellement le 27 mars 1964. Réunis autour d'un buffet gastronomique les anciens ont bien sûr évoqué moult souvenirs et se sont régalez d'un montage vidéo sur l'Ancien Athénée.

29 mai 89

Liste des membres

ALESCH Armand LUXEMBOURG
 ARENDT Ernest LUXEMBOURG
 BACHIM Remy RODANGE
 BARTHELEMY Marc HUNCHERANGE
 BAUSCH Eugène LUXEMBOURG
 BEISSEL André LUXEMBOURG
 BELCHE Aloyse BERELDANGE
 BEMTGEN Nica BERTRANGE
 BERNARDY Paul MONDORF-les-BAIN
 BETZ Paul LENNINGEN
 BIEWER Yves WELFRANGE
 BLAISE Henri LUXEMBOURG
 BOESEN Mathias LUXEMBOURG
 BOLLENDORF Léon LUXEMBOURG
 BOUR Jean DIEKIRCH
 BRACKE-WANDERSCHIEDT Marthe LU
 BRAUN Fernand MERSCH
 BRUCK Corneille LUXEMBOURG
 CAPESIUS Pierre LUXEMBOURG
 CHRISTNACH François FENTANGE
 CLOOS Jean-Pierre BRUXELLES
 COLBACH Arthur LUXEMBOURG
 CONRARDY Jean-Pierre DUDELANGE
 DAHM Marc SCHOUWEILER
 DECKER Albert LUXEMBOURG
 DELHALT Joseph SCHUTTRANGE
 DENNEWALD Emile LUXEMBOURG
 DIEDERICH Fernand LUXEMBOURG
 DOCKENDORF Guy DIEKIRCH
 DORNSEIFFER Marcel LUXEMBOURG
 DROESSAERT Pierre LUXEMBOURG
 DUMONT Paul BERELDANGE
 DUPONT Edmand BERELDANGE
 ELVINGER Victor LUXEMBOURG
 ENTRINGER Fernand LUXEMBOURG
 ESPEN Josée HAUTCHARAGE
 ESTGEN Serge HOWALD
 EWEN Norbert LUXEMBOURG
 FABER Fernand ESCH-sur-ALZETTE
 FALTZ Christiane MERSCH
 FAYOT Bernard LUXEMBOURG
 FEIEREISEN Marie-Paule LUXEMBO
 FELTGEN Norbert HUNSDORF
 FELTZ François DIFFERDANGE
 FLAMMANG Carine LUXEMBOURG
 FOLMER Henri LUXEMBOURG
 FOX Paul LUXEMBOURG
 FRANTZEN Robert ETTTELBRUCK
 FRIEDEN Pierre LUXEMBOURG
 FRITZ Roland LUXEMBOURG
 GEHREND Georges LUXEMBOURG
 GENGLER Gast LUXEMBOURG
 GERARD Edmand LUXEMBOURG
 GIERES Jean-Marie ROEDGEN
 GILSON Pierre MAMER
 GINTER Paul LAROCHE
 GLODT Ernest CRAUTHEM
 GNAD Gunnar LUXEMBOURG
 GOEDERT Georges LUXEMBOURG
 GOERENS François LUXEMBOURG
 GOERGEN Joseph R. BERELDANGE
 GORDON Jean NIEDERCORN
 GRAAS Lucien ALZINGENRG
 GREGORIUS René LUXEMBOURG
 GROOS Camille LUXEMBOURG
 GRUBER Carlo LUXEMBOURG
 HAAS Marcel COLMAR-BERG
 HAMMER Marc ESCH-sur-ALZETTE
 HANSEN Guy KEHLEN
 HARPES Jean-Paul LUXEMBOURG
 HAUSEMER Hubert BETTEMBOURG
 HEIN Jean LUXEMBOURG
 HEINRICY Pio LUXEMBOURG
 ALESCH Charles LUXEMBOURG
 ARENDT Guy BERELDANGE
 BACKES Joseph P. KOBE
 BAST Philippe SENNINGERBERG
 BECH Charles LUXEMBOURG
 BEISSEL Jean LUXEMBOURG
 BEMTGEN Alays DALHEIM
 BENCK Pierre DUDELANGE
 BETTINGER Paul WILTZ
 BICHEL Paul LORENTZWEILER
 BILL Nicolas LUXEMBOURG
 BLASEN Claude BERTRANGE
 BOEVER Raymond LUXEMBOURG
 BONG Jean LUXEMBOURG
 BOURG Guillaume LUXEMBOURG
 BRANDENBOURGER Cyrille LUXEMBO
 BRUCHER Jean MAMER
 BUCHLER Félix STEINSEL
 CHRISTEN Jim BERTRANGE
 CHRISTNACH Guy LEUDELANGE
 CLOOS Paul WALHAIN
 CONER Raymond LUXEMBOURG
 COURTE René LUXEMBOURG
 DAUPHIN Nicolas LUXEMBOURG
 DECKER-ENGLEBERT Pierre LUXEMBO
 DELLES Bertrand LUXEMBOURG
 DESCHENAUX Yves LUXEMBOURG
 DIEDERICH Fred LUXEMBOURG
 DOMP Gaston SEPTFONTAINES
 DOSTERT Paul LUXEMBOURG
 DUBLIN Joseph MONDORF-les-BAIN
 DUPONG Jean LUXEMBOURG
 DUREN Léon LINTGEN
 EMMEL Fernand HOWALD
 ENTRINGER René LUXEMBOURG
 ESPEN Paul LUXEMBOURG
 ETIENNE Henri BRUXELLES
 FABER Edmond SCHIFFLANGE
 FABER Joseph STRASSEN
 FAUST Romain BASCHARAGE
 FEDERPIEL Robert OLINGEN
 FELTEN Jean LUXEMBOURG
 FELTGEN Paul BERELDANGE
 FELTZ François MONDORF-les-BAI
 FLAMMANG Pascale LUXEMBOURG
 FONCK Pilo HOWALD
 FRANCK Louis DIFFERDANGE
 FRIDERES Remy HELMSANGE
 FRIES Claude LUXEMBOURG
 GAASCH Olivier LUXEMBOURG
 GEIB Alfred BERELDANGE
 GENGLER Jos ETTTELBRUCK
 GERBES Rodolphe LUXEMBOURG
 GILLARDIN Emile LUXEMBOURG
 GINDT Jean-Louis LUXEMBOURG
 GLAESNER Thierry LUXEMBOURG
 GLODT Guy LUXEMBOURG
 GODIN Isidore GENEVE
 GOEDERT Joseph LUXEMBOURG
 GOERENS Jean-Mohtias LUXEMBOUR
 GOLDENBERG Charles ARLON
 GOTTAL Marc LUXEMBOURG
 GRAAS Norbert LUXEMBOURG
 GREISCHER Irmine LUXEMBOURG
 GROSBER Jean-Jacques LUXEMBOUR
 GRUBER Norbert ESCH-sur-ALZETT
 HALER Gene LUXEMBOURG
 HANSEN Albert BERTRANGE
 HANSEN Joseph STRASSEN
 HASTERT Fernand LUXEMBOURG
 HEIDERSCHIEDT André LUXEMBOURG
 HEINERSCHIED Paul LUXEMBOURG
 HEINTZ Roger LUXEMBOURG
 APEL Raymond DALHEIM
 ARNOLD Georges ECHTERNACH
 BARTHEL Charles LUXEMBOURG
 BAUER Norbert DUDELANGE
 BECKER Pierre LUXEMBOURG
 BEISSEL-KOCH Andrée LUXEMBOURG
 BEMTGEN Guy HESPERANGE
 BERNARD Guy BRIDEL
 BETZ Jean-Pierre MACHTUM
 BIEL Aloyse DIFFERDANGE
 BIRDEN Jean LUXEMBOURG
 BLONDELOT Raymante LUXEMBOURG
 BOISSAUX Pierre LUXEMBOURG
 BORSCHETTE Emile CHRISTNACH
 BRACHMOND Roger DIEKIRCH
 BRANDENBOURGER Jean LUXEMBOURG
 BRUCHER Paul LUXEMBOURG
 BUCK Gaston LUXEMBOURG
 CHRISTEN Jasy BERTRANGE
 CHRISTOPHORY Jules BERTRANGE
 COLAS-BLAISE Marion LUXEMBOURG
 CONER-BRUCK Julien HESPERANGE
 D'HUART Georges PETANGE
 DAVID Jean HERBLAY [FRANCE]
 DELAGARDELLE Jean-Claude SCHOU
 DEMUTH Jean-Paul LUXEMBOURG
 DESSOURAUX Jacques MERSCH
 DIEDERICH Paul LUXEMBOURG
 DONDELINGER Jacques DUDELANGE
 DROESSAERT Ernest LUMIGNY
 DUMONT Madeleine BERELDANGE
 DUPONG Lambert LUXEMBOURG
 ELVINGER André LUXEMBOURG
 ENGEL Marcel LUXEMBOURG
 ERNZER Pierre KEHLEN
 ESTGEN Nicolas HOWALD
 EWEN Bernard LUXEMBOURG
 FABER Ernest LUXEMBOURG
 FABER Paul STRASBOURG
 FAUTSCH Laurent SANDWEILER
 FEIDT Guy LUXEMBOURG
 FELTEN Paul LUXEMBOURG
 FELTGEN Pierrat ETTTELBRUCK
 FISCHBACH Marc MERSCH
 FOLMER Adalphe LUXEMBOURG
 FOUBERT Gaston ESCH-sur-ALZETT
 FRANCK Remy LEUDELANGE
 FRIEDEN Luc LUXEMBOURG
 FRIOB Tom ROEDGEN
 GALLER Marcel BRUXELLES
 GEIBEN Michel LUXEMBOURG
 GEORGES Marie-Paule BERTRANGE
 GERMAUX Paul SENNINGEN
 GILLEN Paul WELSCHIED
 GINDT Nico DUDELANGE
 GLODE Marc LUXEMBOURG
 GLODT Léon LUXEMBOURG
 GOEOERT Colette ROODT-sur-SYRE
 GOEDERT Pierre LUXEMBOURG
 GOERENS Paul LUXEMBOURG
 GONNER Théo DIEKIRCH
 GRAAS Aloyse LUXEMBOURG
 GREDT Marc-Paul ESCH-sur-ALZET
 GREMLING Max LUXEMBOURG
 GROSGES Jean LUXEMBOURG
 HAAG Emile LUXEMBOURG
 HALLE René LUXEMBOURG
 HANSEN Ernest LUXEMBOURG
 HANSEN Joé LUXEMBOURG
 HASTERT Raymond LUXEMBOURG
 HEIDERSCHIED Nico SENNINGERBER
 HEINRICY Jhass LUXEMBOURG
 HEINZ Raymond LUXEMBOURG

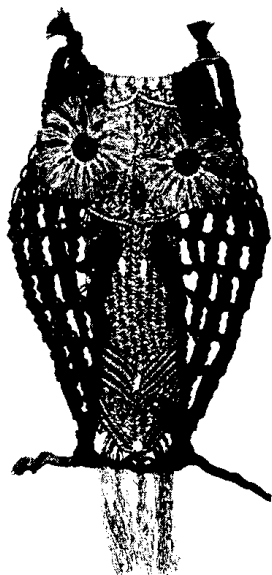
HELBACH Jean-Louis DIPPACH
 HEMMERLING Marc LUXEMBOURG
 HENGEN Jean-Marie LUXEMBOURG
 HENNICOT Henri USELDANGE
 HENTGEN Robert BRIDEL
 HESSEL Marc LUXEMBOURG
 HEYNE Roger LUXEMBOURG
 HIRTZ Pierre MAMER
 HOFFMANN Fernand LUXEMBOURG
 HOFFMANN Marcel LUXEMBOURG
 HOLZ Roland LUXEMBOURG
 HOSTERT Jean JS LA HAYE
 JACOBY Jos SCHIFFLANGE
 JACQUEMART Alex LUXEMBOURG
 JUNCKER Jean SCHIEREN
 KAUFFMANN Roland HELMSANGE
 KAYSER Pierre STEINSEL
 KAYSER Romain LUXEMBOURG
 KERSCHEN Jeff SOLEUVRE
 KESSELER Georgette ESCH-sur-AL
 KIRSCH Jeannot BASCHARAGE
 KNEPPER Aimé LUXEMBOURG
 KOENIGSBERGER Thed LUXEMBOURG
 KOHL Romain JUNGLINSTER
 KOLBACH Paul DIFFERDANGE
 KONTER Norbert GREVENMACHER
 KRAUS Jean-Paul BERTRANGE
 KRAUS-WEILER Nadine BRIDEL
 KREMER Christian LUXEMBOURG
 KRIER Joseph LUXEMBOURG
 KROMBACH Jean DIEKIRCH
 KUNNERT Jean-Pierre GREISCH
 LAHR Raymond LUXEMBOURG
 LANGSAM Marcel LUXEMBOURG
 LAUTERBOUR René ESCH-sur-ALZET
 LEGERIN Gary BETTEMBOURG
 LEMMER Claude LUXEMBOURG
 LETSCH Ralph MAMER
 LICK Claude LUXEMBOURG
 LINSTER Guy BRIDEL
 LUCK René LUXEMBOURG
 LUXEN Pierre LUXEMBOURG
 MAJERUS Jean-Marie HOWALD
 MALANE Carlo DIFFERDANGE
 MANNES Jean-H. WASSERBILLIG
 MARGUE Paul LUXEMBOURG
 MAURER Gilbert HELMDANGE
 MERGEN Armand BRIDEL
 MERSCH Joseph KOCKELSCHEUER
 MEYER Alain LUXEMBOURG
 MOHN Harald OFFENBACH
 MOLL Pierre LUXEMBOURG
 MOOTZ Paul LUXEMBOURG
 MUHLEN Jean LUXEMBOURG
 MULLER Guy LUXEMBOURG
 MULLER Norbert ESCH-sur-ALZETT
 NEU François FINDEL
 NEY Camille REDANGE-sur-ATTERT
 NICOLAS Pit CAPELLEN
 NIES Paul BIWER
 NITSCHKE Alain DIEKIRCH
 OLINGER Fernand HESPERANGE
 OSWALD Marcel LUXEMBOURG
 PALGEN Georges MAMER
 PENNING Emile MAMER
 PESCH Robert LIEGE
 PHILIPPE Fernand BERTRANGE
 PIR Jacques LUXEMBOURG
 PONCHELET René LUXEMBOURG
 POOS Jean-Paul LUXEMBOURG
 PROBST Joseph JUNGLINSTER
 PUTZ Georges SAELUL
 RASQUE Ernest SANDWEILER
 HELDENSTEIN Francis ESCH-sur-S
 HENGEL Mathias LUXEMBOURG
 HENGEN Roland LUXEMBOURG
 HENSGEN Roland OLM
 HERBER Monique LUXEMBOURG
 HEUSCHLING Jean-Pierre DIEKIRCH
 HILD René DUDELANGE
 HOFFELD Paul LUXEMBOURG
 HOFFMANN Gaston LUXEMBOURG
 HOFFMANN René LUXEMBOURG
 HOSS Patrick LUXEMBOURG
 HUSTING Marcel BRUXELLES
 JACOBY Raymond FINGIG
 JOST Paul DIEKIRCH
 KAREN Jean NOSPELT
 KAYSER Joseph LUXEMBOURG
 KAYSER Prosper LUXEMBOURG
 KEMMER Camille MONDERCANGE
 KERSCHEN Joseph LUXEMBOURG
 KIEFFER Julien ETTTELBRUCK
 KLEES Louis LUXEMBOURG
 KOCH-KENT Henri LUXEMBOURG
 KOEPFLER Jean BERELDANGE
 KOHNEN Joseph LUXEMBOURG
 KONSBRUCK Georges SCHIFFLANGE
 KRATZENBERG Georges LUXEMBOURG
 KRAUS Léon DUDELANGE
 KREMER Alfred KEHLEN
 KRIEPS Alexandre MEDINGEN
 KRIER Paul LUXEMBOURG
 KRUCHTEN Serge LUXEMBOURG
 KUNSCH Emmanuel BETTEMBOURG
 LAHURE Emile BERGEM
 LANNERS Claude LUXEMBOURG
 LEESCH André LUXEMBOURG
 LEHNERS Jean-Paul STRASSEN
 LEMMER Robert LUXEMBOURG
 LEY Emile REMICH
 LIES Edmond MERSCH
 LINSTER Roger LUXEMBOURG
 LUDIG Albert LUXEMBOURG
 MAAS Paul WEILER-la-TOUR
 MAJERUS Lucien TROISVIERGES
 MALANE Guillaume LUXEMBOURG
 MARGUE Georges LUXEMBOURG
 MARTH Robert LUXEMBOURG
 MEISCH Adrien KOLN
 MERGEN Léon LUXEMBOURG
 MERTZ Paul ROMA
 MEYER Lucien EMPIRE CENTRAFRIC
 MOIA Victor LUSTIN
 MOLLING René ASPELT
 MORN Joseph LUXEMBOURG
 MULLER Arthur LUXEMBOURG
 MULLER Jean Jos LUXEMBOURG
 MUTTERGE Jo LUXEMBOURG
 NEUEN Jacques LUXEMBOURG
 NEYEN Albert LUXEMBOURG
 NIEDNER Claude BERTRANGE
 NILLES Nicolas DUDELANGE
 NOESEN Léon LUXEMBOURG
 OLINGER Marc GARNICH
 OTH René LUXEMBOURG
 PATER Roger SCHWEICH (TREVES)
 PENNING Robert LUXEMBOURG
 PESCH Roger N. PHOENIX
 PIERRET Georges LUXEMBOURG
 POECKER Robert LUXEMBOURG
 PONCHELET Thed BRIDEL
 PRIM Gérard LUXEMBOURG
 PUNDEL Jean-Paul LUXEMBOURG
 PUTZ Roger LUXEMBOURG
 RASQUIN Gérard BRIDEL
 HELLINCKX Henri LUXEMBOURG
 HENGEN Jean LUXEMBOURG
 HENGESCH Marie-Josée LUXEMBOURG
 HENTGEN Gilbert STRASSEN
 HERMAN Francis LUXEMBOURG
 HEYART Ben STRASSEN
 HIRSCH Joseph LUXEMBOURG
 HOFFELT Jules LUXEMBOURG
 HOFFMANN Léopold LUXEMBOURG
 HOFFMANN Robert SENNINGERBERG
 HOSTERT Guy BERELDANGE
 JACOBY Charles NEUSS I
 JACQUE Edmond WARKEN
 JUCHEM Paul LUXEMBOURG
 KAUFFMAN Jacques LUXEMBOURG
 KAYSER Margit LUXEMBOURG
 KAYSER Roger LUXEMBOURG
 KEMMER Fernand LUXEMBOURG
 KERZMANN Jean-P. DUDELANGE
 KIEFFER Paul LUXEMBOURG
 KNEIP Romain MAMER
 KOENIG Joseph LUXEMBOURG
 KOHL Alex FENTANGE
 KOLBACH Marcel ROESER
 KONSBRUCK Guy LUXEMBOURG
 KRAUS Henri LUXEMBOURG
 KRAUS Roger LUXEMBOURG
 KREMER André LEUDELANGE
 KRIER Emile GREVENMACHER
 KRIER René LUXEMBOURG
 KUMMER Norbert LUXEMBOURG
 LAHR Jean-Pierre MONDORF-les-B
 LAMBERT Jean LUXEMBOURG
 LAUTERBOUR Paul ALZINGEN
 LEESCH Fernand WARKEN
 LEICK Georges LUXEMBOURG
 LETSCH Joëlle BERTRANGE
 LEYDER Joseph LUXEMBOURG
 LIMPACH Jeannine ESCH-sur-ALZE
 LUCIUS Marc LUXEMBOURG
 LUX Charles STRASSEN
 MAILLET Jean-Pierre LUXEMBOURG
 MAJERUS Mil ESCH-sur-ALZETTE
 MANDERSCHIED Roger LUXEMBOURG
 MARGUE Nico LUXEMBOURG
 MARX Remy LUXEMBOURG
 MEISCH Claude MAMER
 MERSCH Jean LUXEMBOURG
 METZLER Marcel BASCHARAGE
 MISCHO François DUDELANGE
 MOLITOR Edouard 9B- LONDON SW
 MOOTZ Henri PONTPIERRE
 MOUZIN Roland STEINSEL
 MULLER Arthur KAYL
 MULLER Joseph LUXEMBOURG
 NATI Romain LUXEMBOURG
 NEUEN Jean LUXEMBOURG
 NEYEN Guy LUXEMBOURG
 NIES Léon MOERSDORF
 NILLES Paul LUXEMBOURG
 OBERTIN Marcel LUXEMBOURG
 OLINGER Raymond LUXEMBOURG
 OTH Serge ROODT-sur-SYRE
 PENNING Claude LUXEMBOURG
 PESCATORE Claude LUXEMBOURG
 PETRY Roger LUXEMBOURG
 PINNEL Roland ALZINGEN
 POECKES Manon HOSTERT
 POOS Jacques ESCH-sur-ALZETTE
 PROBST Edouard LUXEMBOURG
 PUTH Pierre LUXEMBOURG
 PUTZEYS René PETANGE
 RASSEL Tun LUXEMBOURG

RAUS Michel WALFERDANGE
 REDING Rolphe SCHRASSIG
 REIMEN Arsène LUXEMBOURG
 REITER Pierre KOCKELSCHUEUR
 REUTER Johnny LUXEMBOURG
 RIPPINGER Jean-Paul LUXEMBOURG
 RIX Patricia LUXEMBOURG
 RODESCH Henri UBERSYREN
 ROSENFELD Carlo LUXEMBOURG
 SALENTINY Joseph MAMER
 SANTER Jacques LUXEMBOURG
 SCHAACK Robert LUXEMBOURG
 SCHAFFNER Charles LUXEMBOURG
 SCHANEN Paul LUXEMBOURG
 SCHAUS Raymond WATERLOO
 SCHEUER Jos NOCHER
 SCHILTZ Mathias LUXEMBOURG
 SCHIMBERG Jean LIMPACH
 SCHLESSER Anatole WEILER-1a-TO
 SCHMIT Eugène LUXEMBOURG
 SCHMIT Georges OETRANGE
 SCHMIT Jean-Paul BERTRANGE
 SCHMIT Michel LUXEMBOURG
 SCHMITZ Edouard ECHTERNACH
 SCHNEIDER Roger LUXEMBOURG
 SCHOLER Othon DIEKIRCH
 SCHOOS Henri LUXEMBOURG
 SCHROEDER François LUXEMBOURG
 SCHROEDER Norbert FENTANGE
 SCHUMACHER Jean UBERSYREN
 SCHUMAN Léo. STEINSEL
 SCHUMMER Nadine RUMELANGE
 SCHWALL Georges LUXEMBOURG
 SECK Pierre LUXEMBOURG
 SEYLER Roger HOWALD
 SINNER Alain EHLERANGE
 SOISSON Muriel LUXEMBOURG
 STALTER Roland BETTEMBOURG
 STAUDT Guy LUXEMBOURG
 STEINMETZ Henri LUXEMBOURG
 STOOB Alfred MUNCHEN - 90
 SUNNEN Jean-Marie LUXEMBOURG
 TERNES Charles-Marie LUXEMBOURG
 THEIS Alphonse ALZINGEN
 THIEL Lucien LUXEMBOURG
 THILL Armand MAMER
 THILL-RIES Christiane LUXEMBOURG
 THIRY Michèle LUXEMBOURG
 THYSE Jules REMICH
 TRAUSSCH Aloyse LUXEMBOURG
 VERMAST Jacques LUXEMBOURG
 VUILLERMOZ Georges LUXEMBOURG
 WAGNER Gaston LUXEMBOURG
 WAGNER Marcel HOWALD
 WARINGO Michel WALFERDANGE
 WEBER Arthur DIFFERDANGE
 WEBER Jean-Marie LUXEMBOURG
 WEBER Roger MENSCHDORF
 WEILER Théo BLUMENTHAL
 WEIRICH Jean LUXEMBOURG
 WEIS Jean HOWALD
 WEITZEL Albert LUXEMBOURG
 WEIERS René BETTEMBOURG
 WELTER Josy LUXEMBOURG
 WEYLAND Diane LUXEMBOURG
 WEYRICH Robert MERSCH
 WILTZIUS Martin WALDBREDIMUS
 WIRTZ Jean LUXEMBOURG
 WOLFF Jean-Pierre LUXEMBOURG
 WOLTER René LUXEMBOURG
 ZANEN Elsy LUXEMBOURG
 ZIMMER Edouard LINGER
 ZURN Fernand LUXEMBOURG

RECKEL Paul LUXEMBOURG
 REICHLING Léopold LUXEMBOURG
 REITER A. SYREN
 REULAND Nathalie KLEINBETTINGE
 REUTER Paul LUXEMBOURG
 RISCHARD Charles-Ed. LUXEMBOURG
 RODENBOURG Camille OLM
 ROLLINGER André LUXEMBOURG
 ROSENSTIEL Paul LUXEMBOURG
 SANDT Georges LUXEMBOURG
 SANTER Marc FENTANGE
 SCHAAFS-DRESCH Henri ITZIG
 SCHAFFNER Pierre LUXEMBOURG
 SCHANEN Robert LUXEMBOURG
 SCHEER Gilbert BERELDANGE
 SCHILTZ Louis LUXEMBOURG
 SCHILTZ Paul PEPPANGE
 SCHLECHTER Gérard LUXEMBOURG
 SCHMIT Claude LUXEMBOURG
 SCHMIT Fernand LUXEMBOURG
 SCHMIT Jean LUXEMBOURG
 SCHMIT Joseph ESCH-sur-ALZETTE
 SCHMIT René LUXEMBOURG
 SCHMITZ Félix LUXEMBOURG
 SCHOCKMEL Claudine PEPPANGE
 SCHOLLER Robert HOWALD
 SCHOTT André BETTEMBOURG
 SCHROEDER Jean LUXEMBOURG
 SCHULLER Robert STRASSEN
 SCHUMACHER Roger HOWALD
 SCHUMAN Robert LUXEMBOURG
 SCHUSTER Jean LUXEMBOURG
 SCHWARTZ Emile BISEN
 SEIMETZ Claudine LUXEMBOURG
 SIEBENALER Edmond WELLENSTEIN
 SINNER Jean-Pierre PEPPANGE
 SOSSON André LUXEMBOURG
 STAUDINGER Rudy PONTPIERRE
 STEICHEN Félicien 10538 LARCHM
 STOFFEL Emile MONDORF-les-BAIN
 STRASSER Romain SCHIFFLANGE
 SYLVESTRIE Sylvère LUXEMBOURG
 TERNES Gaston LUXEMBOURG
 THEIS-WEYLAND Chantal KEHLEN
 THIELEN Joé LUXEMBOURG
 THILL Marc SANDWEILER
 THILMANY Jean HEISDORF
 THOMAS Raymond ESCH-sur-ALZETT
 TOMASINI Anne DUDELANGE
 TRAUSSCH Gérard HOWALD
 VESQUE Jos LUXEMBOURG
 WAGENER Guy ESCH-sur-ALZETTE
 WAGNER Jean LUXEMBOURG
 WAMPACH Emile HEISDORF
 WARISSE Charles HEISDORF
 WEBER Emile SCHUTTRANGE
 WEBER Paul DUDELANGE
 WEICHERDING Ernest WALFERDANGE
 WEINS Romain BONNEVOIE
 WEIS Comille LUXEMBOURG
 WEIS Joseph DAUN / Eiffel
 WEITZEL Luc LUXEMBOURG
 WELTER Edouard LUXEMBOURG
 WEYCKER Aimé KEHLEN
 WEYLAND Joseph BRUXELLES
 WIANS Gabrielle LUXEMBOURG
 WIRION Jacques LUXEMBOURG
 WIRTZ René LUXEMBOURG
 WOLTER Edouard LUXEMBOURG
 WORRE Ernest HOWALD
 ZECHES Léon LUXEMBOURG
 ZIMMER René ECHTERNACH

REDING Paul RAMMELDANGE
 REIFFERS Edmond LUXEMBOURG
 REITER Gaby KOCKELSCHUEUR
 REUTER Edmond LUXEMBOURG
 RIPP André HOWALD
 RISCHETTE Raby JUNGLINSTER
 RODENBOURG Jean LUXEMBOURG
 RONKAR Nicolas FENTANGE
 RUPPERT Charles NIEDERDONVEN
 SANTER Georges MAMER
 SAUBER Claude ROODT/SYRE
 SCHABER Gaston LUXEMBOURG
 SCHANDEL Léon LUXEMBOURG
 SCHAUS Nicolas LUXEMBOURG
 SCHEID Daniel KLEINBETTINGEN
 SCHILTZ Lucien LUXEMBOURG
 SCHILTZ Robert WASSERBILLIG
 SCHLENTZ Edmond WEILER-1a-TOUR
 SCHMIT Elisabeth BERTRANGE
 SCHMIT Gaston DUDELANGE
 SCHMIT Jean PEPPANGE
 SCHMIT Michel LUXEMBOURG
 SCHMIT-MULLER Marc REDANGE-sur
 SCHMITZ Henri WASSERBILLIG
 SCHODER Alphonse LUXEMBOURG
 SCHOLTES Georges LUXEMBOURG
 SCHOUPE Nicolas-André LUXEMBOURG
 SCHROEDER Jean ECHTERNACH
 SCHUMACHER Edouard MANTERNACH
 SCHUMAN Lucien LUXEMBOURG
 SCHUMMER Jean-Claude LUXEMBOURG
 SCHUTZ Muriel LUXEMBOURG
 SECK Antoine ESCH-sur-ALZETTE
 SEIMETZ Marc LUXEMBOURG
 SIMON Fernand DIEKIRCH
 SINNER Joseph LUXEMBOURG
 SPANG Paul ECHTERNACH
 STAUDT Charles ITZIG
 STEINMETZ Claude BEGGEN
 STOMP Norbert LUXEMBOURG
 STRECKER Robert BETTEMBOURG
 TAGLIAFERRI Gérard DUDELANGE
 TESCH Emmanuel KOCKELSCHUEUR
 THELEN Camille RECKANGE-sur-ME
 THILGES Georges ETELBRUCK
 THILL Robert LUXEMBOURG
 THIRY Emile LUXEMBOURG
 THOME André BERTRANGE
 TOMPERS Joseph KAYL
 TREFF Léon HELMDANGE
 VOGEL Gaston LUXEMBOURG
 WAGNER Alain BERELDANGE
 WAGNER Marcel LUXEMBOURG
 WARINGO Jean LUXEMBOURG
 WASSENICH Claude BETTEMBOURG
 WEBER Jean-Jacques LUXEMBOURG
 WEBER Roger MONDORF-les-BAINS
 WEILER Emile RHEINE
 WEIRICH Guy HOWALD
 WEIS Ernest BERELDANGE
 WEIS Serge LUEBECK
 WEITZEL Victor LUXEMBOURG
 WELTER Elói LUXEMBOURG
 WEYDERT André LUXEMBOURG
 WEYRICH Frank SENNINGERBERG
 WIES Carla LUXEMBOURG
 WIRTGEN Georges LUXEMBOURG
 WISELER Claude LUXEMBOURG
 WOLTER Jean-Joseph LUXEMBOURG
 ZAHLEN Jean HOWALD
 ZIEGLER de ZIEGLECK Victor LUX
 ZOVILE Marc CONTERN

Nouvelles de l'AAA



Les années scolaires se suivent, mis ne se ressemblent pas. (A cause de notre attachement à l'Athénée, nous suivons le calendrier scolaire!) Il y a à côté des manifestations régulières dans la vie de notre association, des événements hors cadre comme l'exposition rétrospective sur le 25^e ANNIVERSAIRE DU NOUVEL ATHENEE. Son inauguration avait réuni, en dehors des notables, les enseignants de jadis et d'aujourd'hui ainsi que les représentants des associations des Parents d'Elèves et des Anciens. Lors de cette cérémonie, le directeur, M. *Henri FOLMER*, a insisté pour dire qu'il comprend cette rétrospective non comme une inauguration tardive du nouveau

bâtiment (donc cette fête restera toujours en suspens!), mais comme une première halte dans l'histoire du nouvel immeuble.

Le professeur *Emile KRIER* a retracé d'une manière brillante l'histoire des bâtiments scolaires qui hébergeaient à tour de rôle l'Athénée ainsi que les affectations diverses de l'immeuble situé près de la cathédrale. Les Anciens sont fiers d'avoir pu bénéficier eux aussi du concours de M. *Emile KRIER* lors de l'assemblée générale du 9 novembre. Nous tenons à le remercier de tout coeur pour cette visite commentée de l'exposition.

L'assemblée générale de cette année, placée dans le contexte de cette exposition, a su déplacer environ 20 de nos membres! Il faut avouer qu'il s'agit d'une proportion très faible compte tenu du nombre de nos adhérents. Est-ce que notre assemblée a l'air tellement ennuyeuse?

Monsieur *Guy ARENDT*, pris par ses occupations professionnelles, s'est retiré de notre conseil d'administration et c'est M. *Roger PETRY*, promotion 1967, qui a pris cette place vacante. Le conseil présente par conséquent cette composition:

président	MERSCH Joseph	vice-président	MARTH Robert
secrétaire	MAURER Gilbert	trésorier	FABER Jos
membres	BONG Jean	LETSCH Joëlle	
	HAAS Marcel	KRIER Joseph	
	PETRY Roger		
délégué du corps enseignant		WOLFF Jean-Pierre	
réviseurs de caisse		GREMLING Max	MARGUE Georges

adresse postale B.P. 742 L-2017 Luxembourg
CCP 75888-34

Les activités de cette année se résument comme suit:

- Treppeltour du 10 juin dans les alentours de Remich et agape réussie proposés et organisés par notre ami *Gust BEMTGEN*.
- Visite guidée de l'exposition >150 Joer Letzebuerg< sous la conduite avertie de M. le professeur *Charles BARTHEL* que nous tenons à remercier cordialement pour ce service hautement apprécié. Par deux fois, le 26 mai et le 16 juin, une bonne cinquantaine de nos membres s'étaient donné rendez-vous à la Rotande.

- La Journée des Anciens du 1^{er} juillet nous a conduits hors de l'enceinte de la ville de Luxembourg, à Betzdorf. Notre premier président, M. *Corneille BRUCK* en sa qualité de vice-président du Conseil d'Administration, (ancien président-fondateur de la SES) était malheureusement empêché de nous accueillir. Ce fut M. *Yves ELSEN*, promu récemment secrétaire général de la Société Européennes des Satellites, le mari du membre du conseil d'administration, Mme *Joëlle LETSCH-ELSEN*, qui nous faisait l'honneur d'être le guide des installations terrestres de la station de satellites. Nous le remercions sincèrement de cette visite hors pair. N'oublions pas l'agape réussie au Cercle Munster, arrangée par notre infatigable "collaborateur", le directeur-adjoint *Emile HAAG*. La bonne humeur à table est le meilleur témoignage de l'appréciation des convives!

Les autres activités pourraient se résumer par la formule laconique: cf. années précédentes. Ainsi l'association était représentée à la remise des diplômes aux bacheliers de la promotion 1989 et lors de la fête scolaire de l'Athénée. Les meilleurs élèves de II^e en biologie ont été récompensés pour leurs bons résultats. Il s'agit des lauréats: *Tom DEITZ, Tom FELGEN, Danièle FLEMMING, Simone LESCH, Jacques LUCK, Manuel NEU, Chantal SCHWARTZ, Françoise WILWERT*. Nos félicitations!

Fin février, la soirée >Kolléisch in Concert< réunissait (comme de coutume) les mélomanes avertis. Les Anciens avaient de nouveau le privilège d'encourager les efforts des dirigeants musicaux de l'Athénée en mettant à leur disposition une somme appropriée.

Au cours du II^e trimestre s'est précisée l'idée de la constitution d'une nouvelle association : les *Amis de l'Athénée*. Elle est née du besoin de coordonner et de canaliser les efforts des divers groupes oeuvrant dans l'intérêt de l'Athénée, à savoir le comité des professeurs, les associations des Parents d'Elèves et des Anciens de l'Athénée.

Permettez-nous de vous présenter cette fois-ci quelques échos de nos membres, des anciens, qui ont pris la peine de nous adresser par écrit leur encouragement. Nous les en remercions vivement:

- mon adhésion donnera bien des souvenirs et sera sous le signe de l'amitié

- votre bulletin ne me plaît pas mal
- merci de m'avoir retrouvé après 16 ans
- j'ai été touché par votre lettre, aussi je m'empresse de rejoindre vos rangs
- über die Zusendung des Fascicule N°7 ihres Bulletins habe ich mich sehr gefreut...

La phrase suivante revient souvent dans les lettres ou les discussions: <Je n'ai pas encore déniché dans votre bulletin le nom ou le visage d'un de mes anciens camarades ou quelque chose concernant ma promotion!>

Nous avouons que nous sommes bien conscients de ce fait. Mais là, le Conseil, et plus particulièrement le comité de rédaction, sont largement tributaires des apports et contributions de nos membres eux-mêmes. Qu'une promotion se retrouve ou édite pour une occasion particulière une brochure ou encore..., nous l'apprenons en général ... par la photo dans les journaux,... si photo il y a! Voilà donc notre appel à tous nos membres: informez-nous de vos activités, joignez une photo de vos retrouvailles... munie d'un petit texte! De notre côté, nous sommes à même de vous aider à retrouver vos camarades de promotion. Pour mieux nous connaître, nous publions le relevé intégral de nos membres dans ce bulletin, quitte à n'être actuels que pour le moment. N'oublions pas les noms de nos membres déjà disparus:

BAULER René HOBSCHEID
DEITZ Roger LUXEMBOURG
FRIEDRICH Evy LUXEMBOURG
JACOBY Raymond FINGIG
KIES Jean LUXEMBOURG
KOCH Henri ESCH-sur-ALZETTE
MEDINGER Vic. CONTERN
SCHRITZ Pierre WEILERBACH
STRASSER Alfred LUXEMBOURG
WEIRICH Aloyse BETTEMBOURG

DE BOURCY Norbert LUXEMBOURG
FANDEL Romain ESCH-ALZETTE
HURY Carlo LUXEMBOURG
KAYSER Georges NOSPELT
KNEIP Norbert CLERVAUX
MAJERUS Jos LUXEMBOURG
REIFFERS Charles LUXEMBOURG
SCHROEDER René LUXEMBOURG
WEBER Paul LUXEMBOURG
ZAHLEN Jean-Pierre LUXEMBOURG

D'un autre côté, l'existence de l'association des Anciens de l'Athénée ne semble pas encore être connue par tous les concernés, et cela malgré les reportages et les photos dans la presse, (que nous remercions au passage pour leur gentillesse et le bon accueil qu'elle nous réserve) malgré des citations à la radio, comme p.ex. dans l'émission *frequenzen vum 27. Mé 1989* de notre ami Michel RAUS:

Loost mech hai an e puer Sétz och e bösschen Schoul-chauvin sin; scho laang wollt ech eng Kéier iwer eng Publikatioun e puer Wuert soen, déi - sönnejerwaifs - e Gynékolog, den *Dr. Jos MERSCH* gehollef huet, vru Jooeren op d'Welt setzen. Ech schwetzen vum Bulletin de liaison vun de fréieren Elèven vum Staater Kolléisch, deen *AL* héscht; grafesch gött daat durch eng stiliséert Ail geléist, déi töscht dem A an dem L setzt.

Am 8. Bulletin vun den "Anciens" aus dem Staater Kolléisch also, gét Rieds vun engem Ronn-Dösch-Gespréich iwer öffentlech a privat Secherheet, déi vun der Associatioun vun deene fréieren Elèven organiséiert gi war an déi mei Kolléich *Vic REUTER*, och en aalen Elève, moderéiert huet.

Erennert gött och un d'Verweklung vu Stodenten aus deem Kolléisch an di revolutioér Onrouhen vum Joer 1830, enger Etape om Wé an ais Onoofhängigkeet; erennert gett desweideren un d'Begriefnis (entre guillemets), daat d'Kolléischsstudenten den 20. März 1964 deem aale Gebai an der Enneschtgaas ausgeriicht haaten.

Mé, och als fréieren, wann och net brillanten Elève vun deem Kolléisch, als Primaner vum Joergank 1959 - och daat sin also elo 30 Joer hier! - hätt ech de Bulletin de Liaison vun den Anciens aus dem Staater Kolléisch vléicht guer net a "frequenzen" ernimmt, wann nôt a sengem Editorial de President *Dr. Jos MERSCH* a Saachen Staat an Orthographie dee nôtzleche Saatz geschriwen hätt: *<Recommençons à lire, à bien lire, à lire de bons textes, de bons livres>*, e Saatz, dee "frequenzen" wonnerbar an de Kroom passt!

Toujours dans le contexte de la lecture: au cours du II^e trimestre, l'Athénée était le lieu d'une expérience pédagogique sans pareille encore dans notre enseignement. Suite à une table ronde sur la presse initiée par le *Conseil de Presse*, et animée par les représentants des médias, les professeurs de l'Athénée ont, à travers le biais de la lecture des journaux, essayé d'inciter les élèves à s'intéresser à la vie politique, sociale et culturelle de notre pays. Les titulaires des cours d'histoire respectivement de l'instruction civique ont discuté dans leurs cours la présentation des informations dans les différents quotidiens. Les titulaires des cours de langue ont secondé les élèves dans la rédaction de contributions écrites qui ont paru dans les quotidiens à partir du mois de mars. Outre l'objectif personnel, à savoir lire de façon autonome et approfondie des textes, et l'objectif d'information: présenter à la classe les fruits de cette lecture, il y avait aussi un objectif de production:

écrire un texte destiné à être publié dans la presse. Les enseignants se sont montrés très satisfaits, car cette expérience a vraiment promu la lecture auprès des élèves. "Il reste à espérer que les textes de présentation auront un effet semblable sur leurs lecteurs", conclut le professeur *Jean-Pierre WOLFF* dans son introduction à cette opération. Dans cette foulée, la bibliothèque des élèves a subi des modifications profondes: grâce au concours répété des ANCIENS et de la Banque UCL, le nombre des livres a été multiplié ce qui a permis leur répartition et leur stockage dans les salles de classes, donc à portée directe des élèves.

En outre, les professeurs-stagiaires de III^e année avaient lancé le concours *Jacques DIEDENHOVEN* (*) parmi les élèves. Les oeuvres couronnées sont publiées dans un fascicule intitulé < *(KUERZ-)GESCHICHTEN AUS DEM KOLLEISCH* >. Relevons en passant l'expérience du professeur Madame *Claudine BLASEN-MERGEN* d'il y a deux ans, qui, elle, avait fait écrire à sa classe < *L'ODYSSEA PER LUXEMBURGUM ROMANUM* >, un pollicier écrit en latin muni d'une traduction française pour les "moins forts". Ces deux ouvrages peuvent être commandés auprès des ANCIENS en virant la somme de 100 F par fascicule au CCP 75888-34 des ANCIENS de l'ATHENEE et en inscrivant le titre demandé sur le virement.

Mentionnons encore la publication sur l'historique des bâtiments scolaires qui ont à tour de rôle hébergé l'Athénée. Ce livre, édité dans le cadre de l'exposition-rétrospective du < 25^e ANNIVERSAIRE DU > NOUVEL ATHENEE, largement illustré et comprenant un exposé du professeur *Emile KRIER*, sortira vers la fin de l'année. Et last but not least, n'oublions pas l'appel à nos amis, de s'associer aux efforts des ANCIENS dans la réalisation de deux brochures, l'une relatant les 25 ans du Nouvel Athénée, l'autre, reprenant les souvenirs de l'ancien bâtiment.

Pour ce qui est des nombreuses autres activités scolaires et parascolaires, nous allons y revenir dans le prochain bulletin.

(*) *Jacques DIEDENHOVEN* (1809-1868), élève à l'Athénée, écrivait des poèmes en luxembourgeois qu'il distribuait sous forme de tracts parmi les autres élèves. Seuls quelques-unes de ses oeuvres sont encore connues parmi lesquelles < *Bittgank no Conter* > et < *Ofscheet vu Letzeburg* >. En 1830, lors de la révolution belge, il partit à l'armée belge et depuis ce jour, il ne publia plus rien.



Un groupe d'Anciens lors de la visite «150 Joër Lëtzebuerg»

Association Sportive de l'Athénée

Palmarès 1988/89



Les résultats obtenus pendant l'année scolaire 1988/89 ont été beaucoup moins brillants que ceux de l'année précédente.

En sports collectifs, les athlètes de l'Athénée n'ont pas remporté de titre de champion de la LASEL. Seulement en Volley-Ball, nos équipes féminines cadettes et seniors ont obtenu la 2^e place. Les J.F. et J.G. Juniors s'étaient aussi qualifiés pour le tour final.

En Gymnastique artistique, les gymnastes de l'Athénée ont remporté le Tournoi de l'Encouragement avec Da Silva Toni, Hoffmann Jean, Reuter Luc et Hoffmann Guy. Au Gym Open, les J.G. de l'Athénée se sont classés 2^{es}.

En Escrime, Anna NOWARA a remporté la victoire au fleuret électrique devant sa soeur Margaret, qui, elle, s'est classée aussi 2^e au challenge Robert KRIEPS.

En Tennis de Table, Da SOUSA Arlindo a remporté le titre en catégorie Minimes et SCHMIT Guy s'est classé 2^e en Juniors. Nathalie SCHMIT a remporté le titre chez les J.F. Minimes. Au Challenge de la F.L.T.T., L'Athénée figure au 2^e rang.

En Natation, l'Athénée a remporté les titres suivants:

FUNCK Linda	50 m nage libre	Minimes
	100 m nage libre	Minimes
	200 m 4-nages	Minimes
STEFFEN Laurence	200 m brasse	Minimes
SPELTZ Nathalie	100 m papillon	Open
WOLFF Frank	100 m dos	Cadets

En Athlétisme, BERCHEM Pascal a gagné le saut en longueur Cadets et s'est classé 2^e aux 100 m.

Restent encore à mentionner des places d'honneur de SCHANEN Ronny et de HEINEN Tom en cyclisme, de HANSEN Steve au judo et de SOUMANN Christophe au Cross de Noël.

Pour les rencontres internationales disputées par la LASEL, les élèves suivants de l'Athénée avaient été sélectionnés:

Football:		JOACHIM Christian	J/S
		SOUMANN Christophe	cadets
		Mathieu Pascal	cadets
Basketball:		MAAS Jean-Paul	J/S
		FEIEREISEN Patrick	J/S
		WAMPACH Jeff	J/S
Volley-Ball:	J.Gens	WEISS Charles	J/S
		SINNER Gérard	J/S
		WEBER Gabriel	J/S
	J.Filles	MALLER Jeanne	J/S
		MANDER Carole	J/S
		MULLER Claudine	J/S
		TAPPELLA Pascale	J/S
Hand-Ball	Juniors	RONK Alain	
		WENER Claude	
Natation		WOLFF Frank	
		ROOS Steve	
Tennis de table		SCHMIT Nathalie	

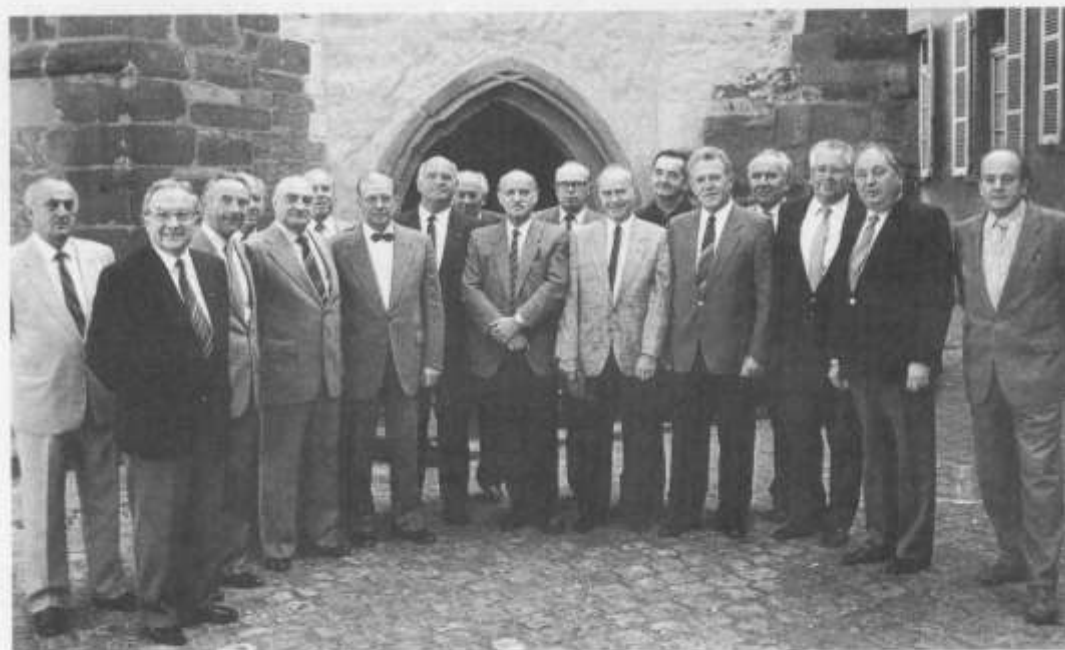
Sur le plan interne, les championnats interclasses ont été remportés en

Football	par la ICc2 devant la 4c
Basketball	par la IBb devant la IIICc2
Tennis de table	par la ID1f devant la IVDd
Volley-Ball	par la IIBb devant la IIDd2
Natation	par la IIIBb devant la 6a
Hockey en salle	par la IIICc2 devant la 3d1

L'administrateur
Jean SCHMIT



Lauréats de IF en biologie



Promotion 1947

Examen de fin d'études secondaires – session 1989

CLASSIQUE

Section latin-langues [A]

11 élèves se sont présentés

BAUER Nicole de Dudelange	MENGI Germaine d'Alzingen
HANFF Françoise de Luxembourg	PIAZZI Nadia de Dudelange
KREMER Nathalie de Luxembourg	POULL Carole de Béréldange
LALLEMANG Percy de Bascharage	SCHILLING Françoise de Luxembourg
LECUIT Vania de Luxembourg	WEYCKER Marianne de Kehlen

Section latin-sciences / option mathématiques [B]

17 élèves se sont présentés

DAVID Alberto de Luxembourg	JAEGER Christian de Luxembourg
DEMUTH Marc de Luxembourg	MAAS Jean-Paul de Senningerberg
DIEDERICH Christian de Goetzingen	METZLER Pierre de Luxembourg
FUMANTI Francesco de Rumelange	MORINU Serge de Bascharage
GLAESENER Robert de Luxembourg	SCHOEBEN Alain de Frisange
GONIVA Thierry de Luxembourg	WEIS Jackie de Walferdange
HILGER Anouck de Senningerberg	WELTER Marc de Saeul
HOFFMANN Guy de Hobscheid	ZIEGLER Albert de Luxembourg

Section latin-sciences / option sciences naturelles [C]

23 élèves se sont présentés

ANDONOVIC Vesna de Mamer	MUNHOVEN Gabrielle d'Elvange
MATHIEU Raju de Bettembourg	NILLES Françoise de Howald
CLEMENT Romaine de Junglinster	NILLES Pierre de Howald
DEL GUERZO André de Linger	OMES Christine de Luxembourg
DOMP Christian de Septfontaines	PONCHELET Michel de Bridel
DUSSELDORF Marie-Paule de Luxemb.	SCHAUS Christiane de Luxembourg
ENTRINGER Benoît de Howald	SCHMITZ Pierre de Luxembourg
FEIEREISEN Patrick de Luxembourg	THEISEN Sandra de Luxembourg
HANSEN Dominique de Luxembourg	WOLFF Claude de Lorentzweiler
KASS Françoise de Helmsange	

Section latin-sciences / option sciences économiques [D]

6 élèves se sont présentés

BECKER Chantal de Luxembourg	GUTENKAUF Tam de Mamer
FEIS Thierry d'Alzingen	HUBERT Laurence de Luxembourg
FETTES Philippe de Luxembourg	SCHOLTUS Gilles de Luxembourg

MODERNE

Section langues vivantes-arts/option musique [F]

3 élèves se sont présentés

BAUSCH Serge d'Itzig	HOLCHER Josy de Niedercorn
----------------------	----------------------------

Secti_on langues vivantes [A]

28 él_èves se sont présentés

AACH Nathalie de Luxembourg	HANSEN Véronique de Luxembourg
AREND Nathalie de Fentange	KIEFFER Béatrice de Clemency
BARTZ Patrick d'Itzig	KOLTEN Sandra de Senningerberg
BLEILET Teresa de Luxembourg	KIRCH Michèle de Howald
BREMER Claudine de Luxembourg	LOSCH Robert de Mamer
BURGGRAF Carmen de Fentange	LUDWIG Isabelle de Luxembourg
ENTRINGER Nadine de Luxembourg	MARTZEN Robert de Wiltz
FELTEN Chantal de Luxembourg	NEU Monique de Bertrange
GOEDERT Gwendy de Luxembourg	PUTZ Diane de Luxembourg
	WILMES Mike d'Ettelbruck

Section langues vivantes-sciences / option mathématiques [B]

10 élèves se sont présentés

DORNSEIFFER Pierre de Luxembourg	PEYER Eric de Howald
GOLDSCHMIDT Patrick de Luxembourg	SAND Jean de Luxembourg
HARLES Guy de Luxembourg	SCHREINER Frank de Leudelage
KAMPA Daniel de Dudelage	SCHUMMER Daniel de Luxembourg
MILBERT Guy de Howald	

Section langues vivantes-sciences / option sciences naturelles [C]

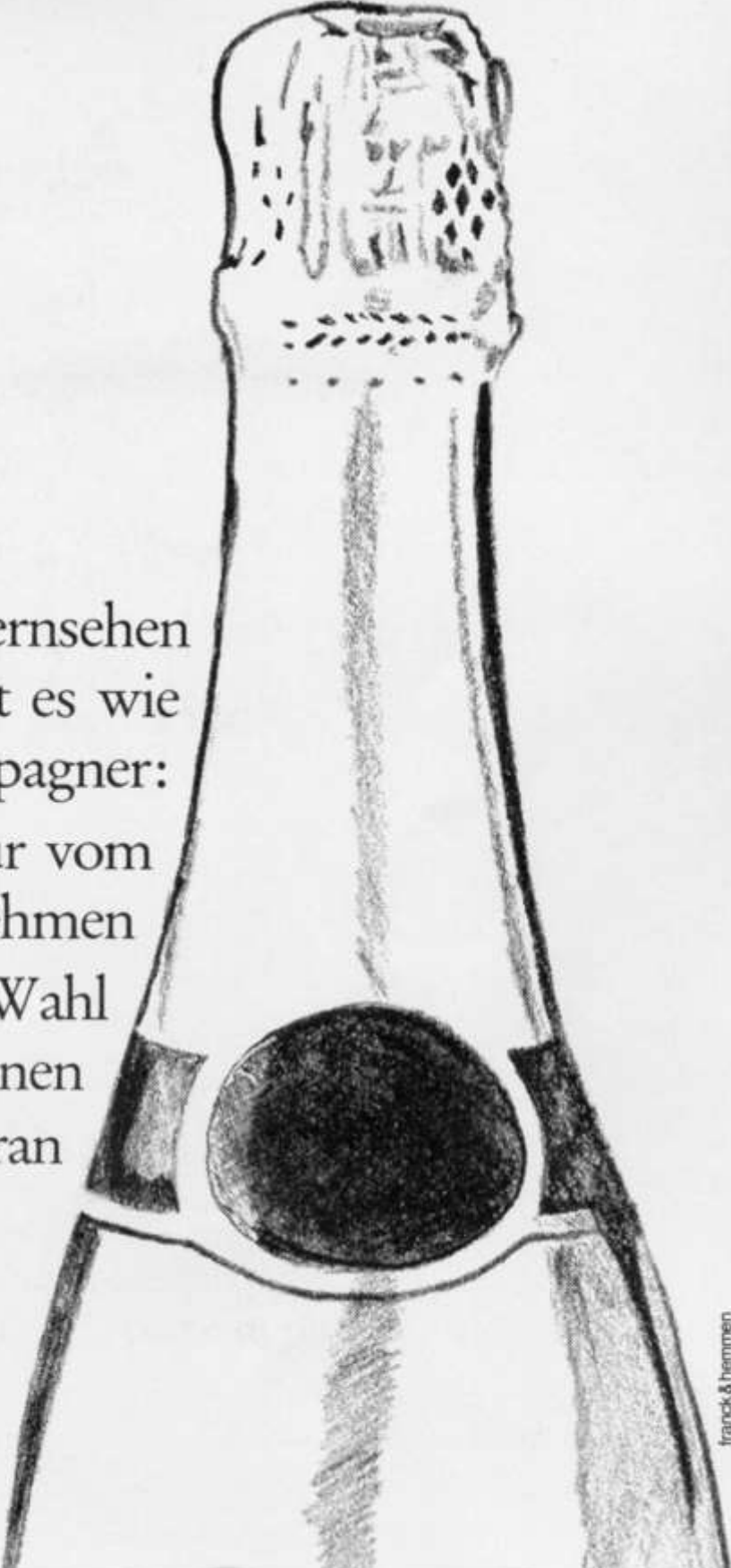
19 élèves se sont présentés

BAERTZ Gregor de Bridel	LUDWIG Danielle de Bettembourg
BIREN Robert de Luxembourg	MOLINARO Guido de Luxembourg
DEL GUERZO Silvia de Linger	MORIS-GOEDERT Liette de Crauthem
FOHL Marc de Luxembourg	REIFF Sonja de Luxembourg
HEYNEN Yves de Luxembourg	REMESCH Jean-Marie de Howald
KAUFFMANN Michèle de Leudelage	PLETSCHETTE Alain de Harlange

Section langues vivantes-sciences / option sciences économiques [D]

33 élèves se sont présentés

AGNES Georges de Luxembourg	LINSTER Marc de Luxembourg
BETZEN Claude de Hespérange	NICOLAS Manuel de Capellen
BRAM Luc de Luxembourg	NILLES Christian de Junglinster
DENNEWALD Jeannine de Luxembourg	OLIVERA Géraldine de Luxembourg
DUHR Mike de Mamer	PENNING Michèle de Kehlen
FLOENER Danielle de Luxembourg	REUTER Patrick de Crauthem
GIULIANI Fred de Strassen	RIEFF Monique de Luxembourg
JACOBY Marc de Bascharage	RISCHARD Marianne de Munsbach
KAMPHAUS Danielle de Luxembourg	SAHL Claude de Howald
KAUFFMANN Philippe de Luxembourg	SCHMIT Jeff d'Altwies
KONSBRUCK Manou de Luxembourg	STOLTZ Sabine de Luxembourg
KREMER Katja de Luxembourg	



Mit dem Fernsehen
ist es wie
mit Champagner:
Man soll nur vom
Besten nehmen
Die Wahl
erleichtert Ihnen
Télécran

Im Abonnement
ist Télécran
28% billiger!
Anruf genügt.
Telefon: 49 93 282



Pour mieux vous servir
nous concilions
tradition et innovation



**Banque Générale
du Luxembourg**

votre banque